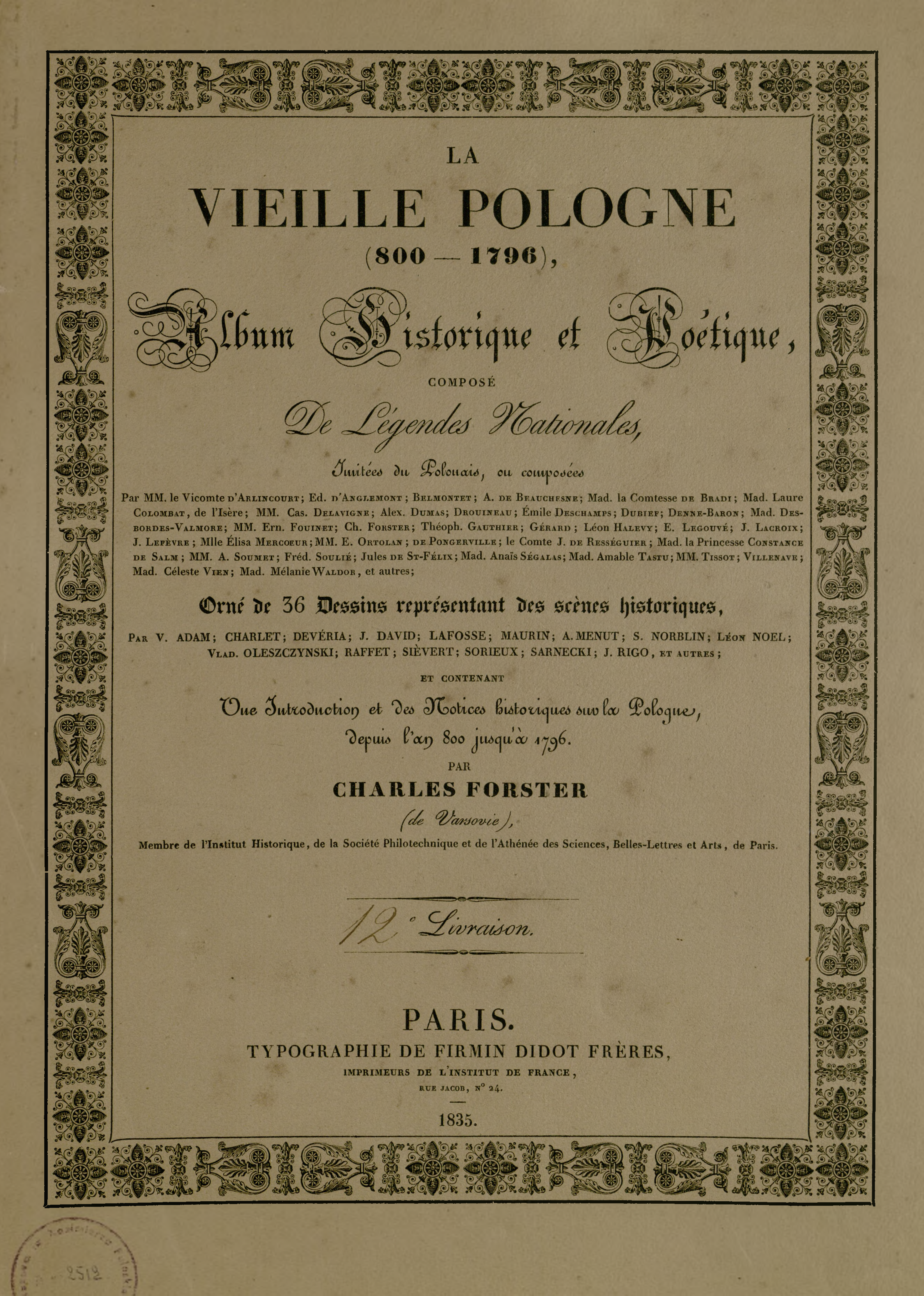


LA

VIEILLE POLOGNE

(800 — 1796),

Album Historique et Poétique,

COMPOSÉ

De Légendes Nationales,

Imitées du Polonais, ou composées

Par MM. le Vicomte d'Arlincourt; Ed. d'Anglemont; Belmontet; A. de Beauchesne; Mad. la Comtesse de Bradi; Mad. Laure Colombat, de l'Isère; MM. Cas. Delavigne; Alex. Dumas; Drouineau; Émile Deschamps; Dubief; Denne-Baron; Mad. Desbordes-Valmore; MM. Ern. Fouinet; Ch. Forster; Théoph. Gauthier; Gérard; Léon Halevy; E. Legouvé; J. Lacroix; J. Lefèvre; Mlle Élisa Mercoeur; MM. E. Ortolan; de Pongerville; le Comte J. de Rességuier; Mad. la Princesse Constance de Salm; MM. A. Soumet; Fréd. Soulié; Jules de St-Félix; Mad. Anaïs Ségalas; Mad. Amable Tastu; MM. Tissot; Villenave; Mad. Céleste Vien; Mad. Mélanie Waldor, et autres;

Orné de 36 Dessins représentant des scènes historiques,

Par V. ADAM; CHARLET; DEVÉRIA; J. DAVID; LAFOSSE; MAURIN; A. MENUT; S. NORBLIN; Léon NOEL; Vlad. OLESZCZYNSKI; RAFFET; SIÈVERT; SORIEUX; SARNECKI; J. RIGO, et autres;

ET CONTENANT

Une Introduction et des Notices historiques sur la Pologne, depuis l'an 800 jusqu'à 1796.

PAR

CHARLES FORSTER

(de Varsovie),

Membre de l'Institut Historique, de la Société Philotechnique et de l'Athénée des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Paris.

12e Livraison.

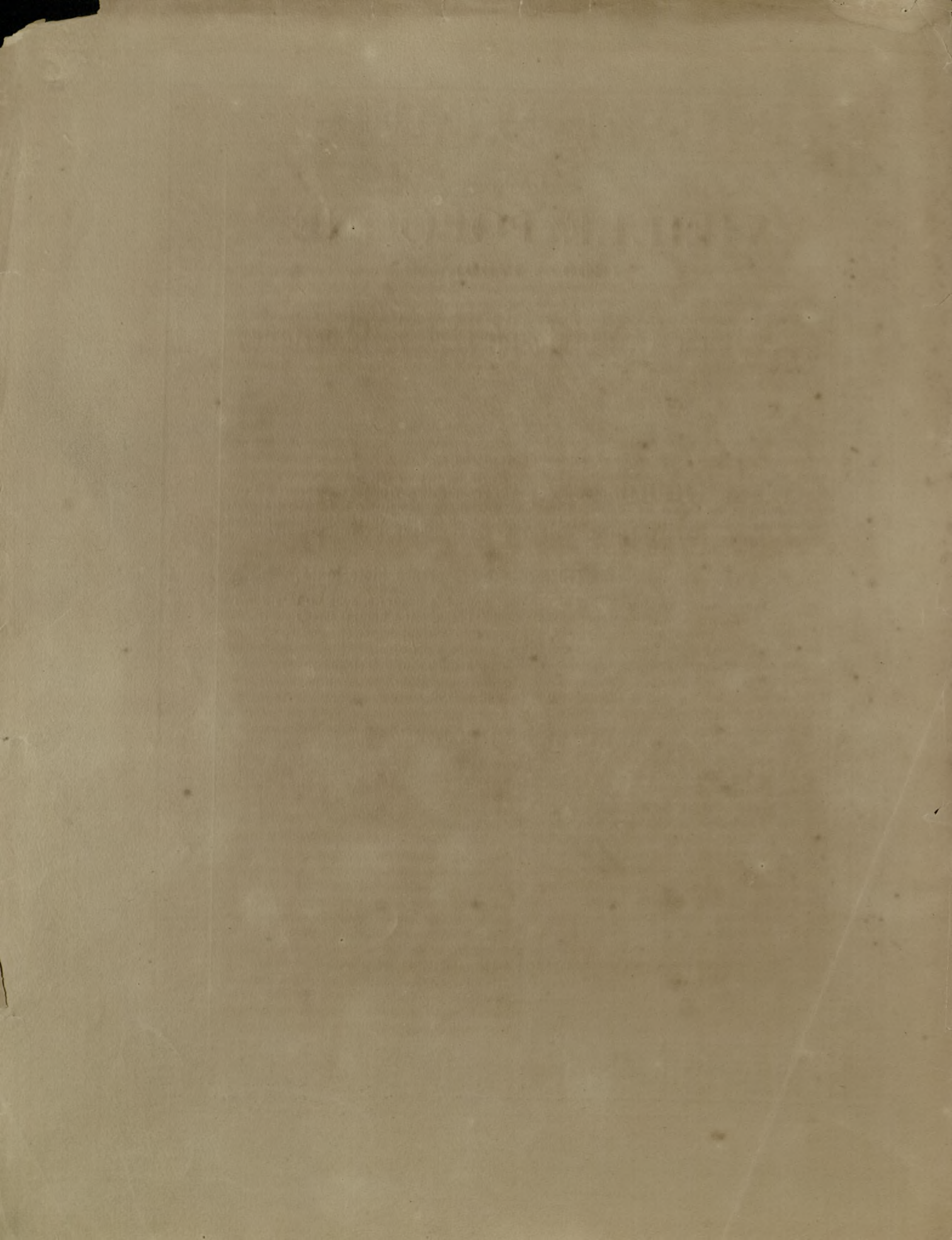
PARIS.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, N° 24.

1835.





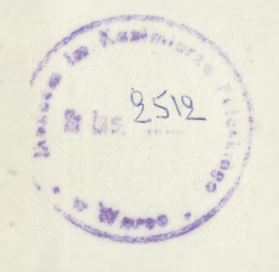
Vladislas Oleszczynski fec.

Lith. de Villain.

KASIMIR PULAWSKI.

Confédéré de Bar.

La Vieille Pologne de C. Forster





Vladislas Oleszczynski fec.

Lith. de Villain

THADÉE REYTEN.

Député à la Diète

La Vieille Pologne de C. Forster



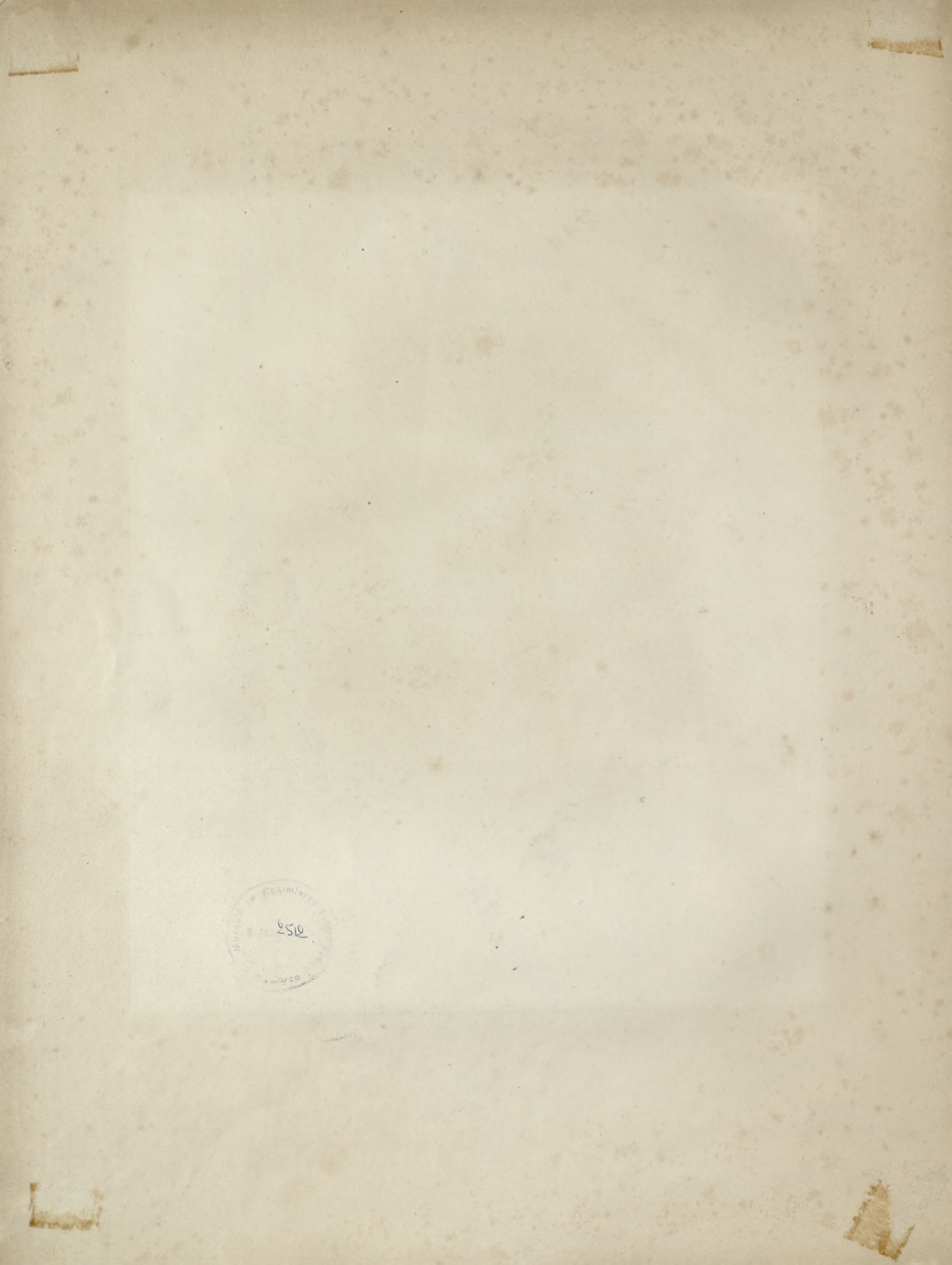


Vladislas Oleszczynsky fec.

Lith de Villain

L'ABBÉ KOLLONTAY

Vice Chancelier de la Couronne



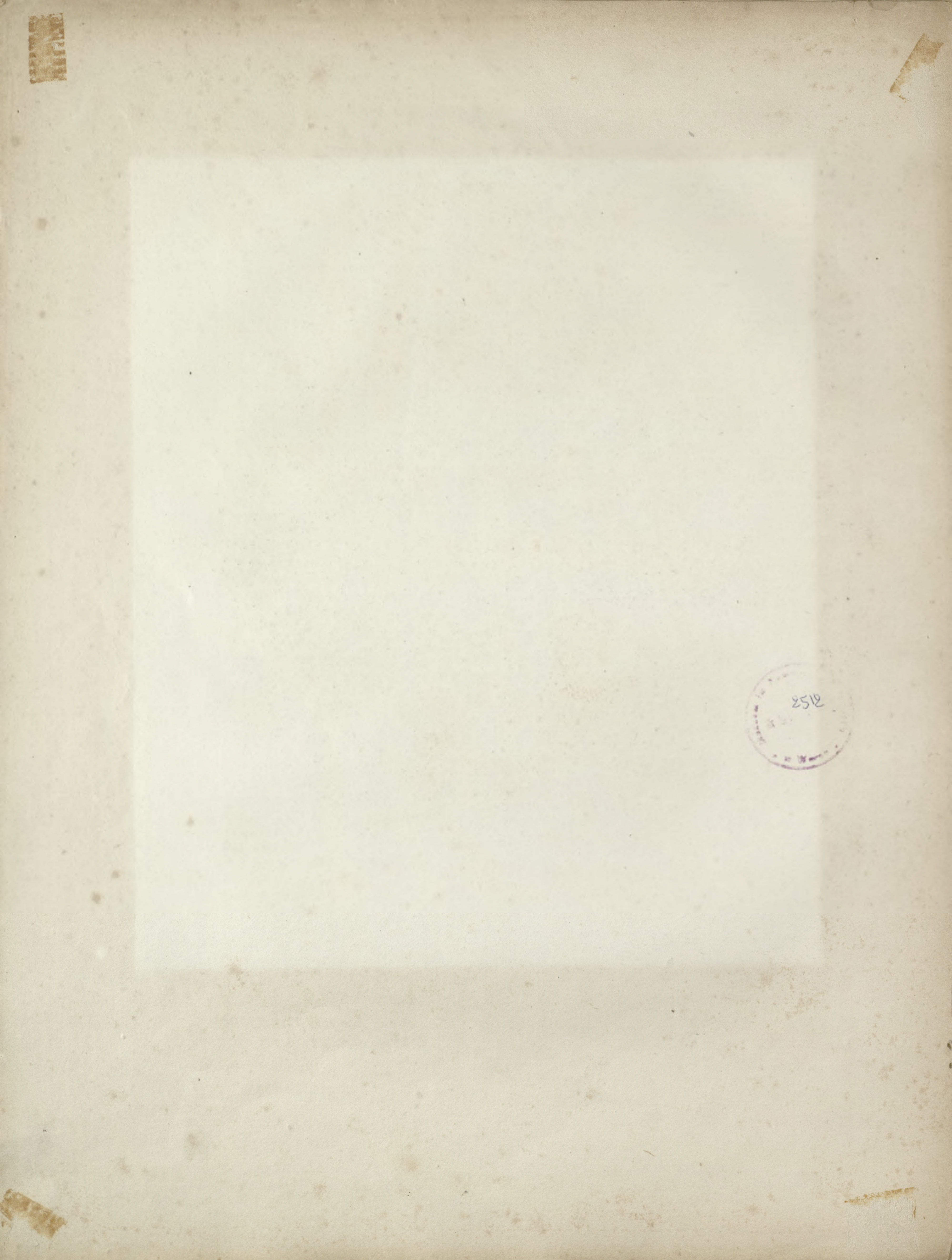


Vladislas Oleszczynski fec. Lith de Villain.

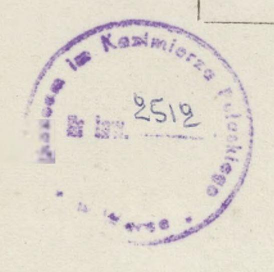
STas. NALENCZ MALACHOWSKI.

Maréchal de la Diète.

La Vieille Pologne de C. Forster.



LA CHUTE DE LA POLOGNE.



C'est sous le règne de Stanislas-Auguste Poniatowski (1764- 1795) que s'accomplit le triple désastre de la Pologne. Cette grande catastrophe a un caractère tout particulier, et qui domine encore l'époque actuelle. Tant de nations ont péri! La chute d'un grand état est même dans les probabilités de son avenir. Pourquoi la chute de la Pologne a-t-elle encore du retentissement? D'où vient cette vitalité qui produisit en 1794-1806, 1814-1830, ces terribles secousses données à la pierre funéraire que scellèrent sur sa tombe les démembrements successifs? D'où vient qu'il y a encore des Polonais, et que cependant il n'y a plus de Pologne? Pourquoi ce cadavre, tant de fois proclamé par ses bourreaux bien et dûment enterré, est-il encore saignant? C'est que le démembrement arriva au moment où la nation, réveillée enfin, par la première spoliation, de son honteux assoupissement, sentit qu'il fallait songer à guérir le mal dans une de ses racines, dans l'élection, le *liberum veto*, la mauvaise gestion financière, l'absence d'une armée permanente, et que sa régénération, politique autant que morale, s'accomplit dans l'intervalle qui sépara le premier partage de 1773 du second qui fut fait en 1793. Certes, si le coup fatal avait été porté sous Auguste III, il en serait arrivé de la Pologne ce qui, peu d'années après, arriva de Venise. Un coup de talon de Napoléon renversa l'antique édifice de huit siècles, et le cadavre tomba en pourriture : car tout y était pourriture; mais le germe de vie avait refleuri, et si cette réforme toute spontanée a rendu d'un côté l'agonie plus cruelle et plus douloureuse, de l'autre elle a maintenu le principe vital, que la providence a miraculeusement conservé pour l'accomplissement de ses vues.

C'est cet épouvantable drame que nous allons retracer, et nous ne pouvons mieux faire que de le puiser à une publication toute recente, émanée de la plume de M. de Raumer, professeur d'histoire à la faculté de Berlin. Cette publication (*Polens Untergang*, *von Friedrich von Raumer*), à part son incontestable mérite littéraire, est faite pour exciter à un haut degré l'intérêt et la curiosité. Jusqu'à ce moment, la chute de la Pologne n'avait été décrite que par des Polonais, ou par des écrivains originaires des nations qui sympathisaient avec les vaincus. Nous voyons maintenant le même sujet traité par un Prussien, professant l'histoire au cœur de la monarchie de Frédéric, co-spoliateur de la Pologne. Certes, cette plume-là ne sera pas accusée de partialité pour les souffrances de ce pays, et pour l'horrible iniquité de cette longue chaîne de forfaits et de turpitudes qui finirent par le livrer, garrotté par surprise plutôt que par une franche conquête, entre les mains de ses bourreaux. Et cependant, jamais ces bourreaux n'ont été flétris plus énergiquement que par M. de Raumer; et M. de Raumer, nous le répétons encore, a écrit à Berlin, et il y jouit d'une haute faveur.

Charles Forster.



LA CHUTE DE LA POLOGNE.

I.

L'empire de Charlemagne, la plus vaste domination qui ait étreint la vieille Europe, tombait écrasé sous son propre poids, afin sans doute que le développement des nations nouvelles ne fût pas étouffé dans une uniformité forcée. C'est alors que pour la première fois les races slaves apparaissent dans les champs de l'histoire. On voit bien qu'il existe une ressemblance remarquable entre les Polonais et les Russes, les deux principales branches de cette famille, surtout si on les compare avec les peuples germaniques; mais à travers cette ressemblance on reconnaît la trace primitive d'un élément différentiel, et cette ligne qui les sépare a été tellement creusée par l'action des événements politiques, que des enfants issus d'un même berceau en sont venus à s'exterminer mutuellement avec une haine implacable, et qu'il ne reste aujourd'hui que le langage pour rappeler la communauté de l'origine.

Le christianisme, qui jadis unissait les peuples par des liens de paix et d'amour, n'a exercé ici qu'une action funeste, attendu que les Polonais restèrent fidèles à l'unité de l'Eglise de Rome, tandis que les Russes, au contraire, s'abandonnèrent au schisme d'Orient. Enfin, la hiérarchie féodale et ecclésiastique, base de l'ordre social dans le moyen âge, ne parvint jamais à son entier développement parmi ces nations.

Depuis Boleslas III, qui, l'an 1138, partagea la Pologne entre ses fils, jusqu'à l'avénement des Jagellons, en 1386, on ne trouve ni régularité dans la succession au trône, ni unité de but gouvernemental; la fusion même de la Lithuanie avec la Pologne, en 1413, ajouta plutôt à l'étendue géographique du royaume qu'à la force réelle de l'état. Toutefois, le sort de la Pologne fut bien plus heureux que celui de la Russie. Si l'état de dépendance d'une nation vis-à-vis d'une autre attaque jusqu'aux fondements de son existence, que ne devaient pas souffrir les Russes, courbés pendant trois siècles sous le joug des hordes mongoles ! Même après qu'Ivan Vasiliévitsch (1462) eut brisé ce joug par un effort glorieux, nous voyons le sentiment de la liberté civile et politique étouffé encore durant des siècles entiers. Il n'était resté que celui de l'aveugle nécessité et de l'obéissance passive : et c'est sur cette base puissante que les tzars les plus habiles se sont appuyés constamment.

Il en était autrement dans la Pologne, surtout depuis le jour où la dynastie des Jagellons s'éteignit (1572) avec Sigismond-Auguste, et où des changements importants s'opérèrent peu à peu dans le gouvernement et dans l'Eglise. D'abord, l'hérédité de la couronne fut remplacée par l'élection; et dans ces temps, où la royauté étendait partout ailleurs sa puissance, les Polonais étaient fiers de voir chez eux cette puissance limitée, tandis que celle des particuliers s'accroissait de ses dépouilles. Toutes les objections spécieuses élevées contre l'hérédité monarchique disparaissent devant les preuves tirées d'une théorie plus haute et devant les enseignements de l'histoire. Chaque vacance du trône, dans un état électif, mène à une interruption inévitable du pouvoir suprême, et au débordement de toutes les passions. Les Polonais étaient flattés de voir des princes étrangers rechercher l'honneur de les gouverner, tandis qu'ils auraient dû ressentir une humiliation profonde de ne pouvoir trouver parmi eux un homme digne du titre de roi; ils se réjouissaient d'un gain chétif et précaire, lorsqu'ils avaient vendu le bien le plus précieux et le plus inaliénable; ils détruisaient la véritable liberté, qu'ils remplaçaient par la licence; ils affaiblissaient et enchaînaient l'état en cherchant à rendre individuellement indépendant chaque membre de la noblesse. C'est ainsi que les limites posées aux droits de la couronne restreignirent également ceux des bourgeois et des paysans; ces droits furent même peu à peu presque entièrement abolis, et la voix de l'intérêt, de la religion et de l'humanité, demeura impuissante à les réveiller de la tombe où dormaient les libertés antiques.

Il n'y eut véritablement qu'un seul pouvoir en Pologne : celui des nobles, qui, malgré toutes les inégalités extérieures ou personnelles, jouissaient d'une égalité absolue devant la loi de l'état. De là une oppression tyrannique de tout le reste de la nation, l'indépendance monstrueuse d'une classe de privilégiés, qui, au milieu de si grands événements, devait énerver les esprits par l'habitude de l'esclavage, ou pousser l'impatience du joug jusqu'à la révolte.

Tout le pouvoir législatif était entre les mains des députés *nobles* élus par la noblesse; le *liberum veto*, d'après lequel l'opposition d'un seul suffisait pour annuler les décisions de tous les autres, et qui, au

moment de son institution, vers le milieu du 17[e] siècle, fut rangé à juste titre parmi les abus les plus pernicieux, devint, cinquante ans plus tard, entre les mains des factieux, la loi unique et fondamentale de la Pologne.

Outre le peu d'accord qui existe trop souvent sur les affaires publiques chez les hommes les plus probes et les plus éclairés, des ressorts impurs et dangereux agissaient encore dans ces grandes assemblées. C'est ainsi que les diètes de 1669 et 1696 furent rompues pour des sommes bien modiques; celle de 1683 eut le même sort, parce qu'un député, acheté par la France, se prit de vin à dessein, et dormit trop long-temps. Pendant tout le règne d'Auguste III, les diètes, excepté celle de 1736, furent rompues de la même manière, et on chercha alors dans les confédérations, où la majorité seule décidait, un remède à ce mal. Cependant, comme les confédérations pouvaient être, et, dans le fait, étaient fondées par différents partis, et dans les buts les plus opposés, elles renfermaient nécessairement dans leur principe l'annulation de toute espèce d'ordre: elles durent donc chercher dans la guerre civile un auxiliaire contre des formes légales devenues insuffisantes. Ce fut un tort grave de ne redouter jamais que les excès du pouvoir, sans tenir aucun compte de ceux de la licence; de ne craindre que la tyrannie, sans s'inquiéter des maux qui suivent l'anarchie; et si, chez les Russes, l'obéissance se présente sous la forme affreuse de l'esclavage, chez les Polonais la liberté n'apparaît que comme un orage tumultueux. Des deux côtés on oublia qu'il n'existe pas plus de véritable liberté sans obéissance que de véritable obéissance sans liberté.

Les témoignages suivants prouvent que ces abus déplorables furent en tout temps reconnus et dénoncés:

Stanislas Kobierzycki dit, vers le milieu du 17[e] siècle, dans son *Histoire de Wladislas IV* (page 465): « Nous rendons responsable notre liberté, ou plutôt notre licence, d'une faute bien grande, lorsque nous protégeons les crimes publics, que nous les arrachons au châtiment qu'ils méritent, et que, par une folle vanité, nous favorisons les chefs de partis au préjudice de la chose publique. »

Rudawski exprime les mêmes plaintes dans ses *Annales* (page 53-59): « Partout les chefs se reposent sur leur pouvoir; il n'est rien pour eux de sacré, d'inviolable. Les lois ne sont qu'une impuissante barrière; le serment, la religion, ne sauraient être à l'abri de leurs violences. Nul ne sévit avec sévérité contre l'outrage fait à la chose publique: il semble que ce soit là un privilége de la liberté. On cherche à se tromper, à se jouer les uns des autres. C'est une lutte perpétuelle de ruses, de fraudes, de mensonges, pour dilapider le trésor public et s'agrandir aux dépens du pays, dont personne ne songe à défendre les intérêts. La noblesse a limité et enchaîné le pouvoir royal par des lois désastreuses, et se félicite de sa prudence. L'état est appauvri et ruiné, pendant que les immenses domaines de la couronne tombent en des mains indignes. A côté de l'opulence et du pouvoir insolent languissent la misère et la servitude, et l'on ne voit partout que le désir insatiable de s'enrichir. »

Faucher, se basant sur les faits, parle dans le même sens dans son *Histoire du cardinal Polignac* (page 365): « Quand on ne donne plus rien aux Polonais, alors ils oublient facilement ce qu'ils ont reçu, de manière que cette prétendue liberté dont ils se vantent tant n'est rien de plus que la dépendance. »

Raynal dit (1): « On veut honorer la constitution polonaise du nom de république, mais elle n'est qu'une association de nombreux petits tyrans contre le peuple. Chacun a force et droit d'entraver, personne pour faciliter. A côté d'un amour trop exalté d'une fausse liberté s'élève toute la misère et toute l'infamie de l'esclavage; la magnificence factice à côté d'une impudente sordidité; un luxe outré et sans goût à côté d'une indigence déchirante; des champs fertiles et non cultivés; un amour superficiel pour les arts et les sciences, et pourtant ni arts ni sciences réels. »

« La Pologne, ajoute George Forster (2), offre un mélange de rudesse sarmate presque sauvage et de politesse française. Peuple sans goût, peu éclairé, et cependant plongé dans le luxe; passionné pour le jeu, esclave des modes et des faux brillants. Jusqu'à ce jour, les grands ont été élevés presque tous à la française, c'est-à-dire très superficiellement. »

Enfin le roi Frédéric II dit (3): « Les Polonais sont vains, hautains dans la prospérité, rampants dans l'adversité, capables de tout pour satisfaire leur cupidité; prodigues, ils jettent à pleines mains ce qu'ils ont acquis plus ou moins honorablement; frivoles, sans jugement, toujours prêts à embrasser sans motif un parti ou à l'abandonner, ils se placent presque toujours, par l'inconséquence de leur conduite, dans les positions les plus fâcheuses. Les femmes dirigent les intrigues, et dominent partout pendant que les hommes s'enivrent. »

Des jugements portés à des époques et en des circonstances si variées, et par des hommes si diversement placés, doivent inspirer une certaine confiance.

(1) Jekel, t. I, p. 52.
(2) *Lettres de George Forster*, t. I, p. 467, 491, 494, 555.
(3) *Histoire de mon temps*, t. I, p. 70.

On aperçoit à travers quelques exagérations la vérité de ces accusations, qui viennent d'ailleurs d'être appuyées par les faits. Mais tout n'est pas si terne et si sombre dans la vie de ce peuple : il est aussi d'autres côtés du tableau qui, au jour de l'histoire, brillent du plus vif éclat.

Sans mettre en cause la Russie, et sans rechercher si tous les États européens ont marché, exempts d'erreurs et de fautes, vers leur développement — examen dans lequel l'Allemagne n'échapperait pas au reproche d'une funeste indolence — ne voit-on pas, dans ce besoin effréné d'indépendance qui a perdu les Polonais, dans cette passion pour la liberté, passion aveugle parfois, mais toujours si énergique et si vraie, les traits d'une nature noble et courageuse, qui sollicite l'indulgence pour ses plus grands écarts ; surtout si l'on vient à considérer les peuples auxquels cet élan généreux a été primitivement refusé, chez lesquels il a été étouffé par le despotisme, ou épuisé par l'anarchie ?

Pénétrée de ce sentiment d'indépendance, une nation nourrit dans son sein le germe fécond de toutes les vertus humaines, la vaillance et l'amour de la patrie. Si les Polonais ne formaient point un état régulier dans toute la force de l'expression, cependant cet amour de la patrie faisait d'eux un peuple, dans lequel ils apparaissaient individuellement comme des êtres pleins de vie, et non comme des fantômes sans volonté, ou comme des chiffres morts, destinés à figurer sur des tableaux statistiques. Enfin, quant aux femmes polonaises, elles peuvent mériter quelque blâme sans doute ; mais serait-il juste de leur reprocher qu'il y a place dans leur tête et dans leur cœur pour les grands intérêts de la patrie ? et ce reproche ne réfuterait-il pas suffisamment la plupart des imputations qu'on a élevées contre elles ?

Ce mélange de vertus et de vices, de bon et de mauvais, si varié et si frappant en toutes circonstances, tantôt faisait naître les plus vives espérances, tantôt faisait craindre une chute prochaine. C'est ainsi que Jean Kasimir avait dit à la diète de 1661 : « Nos troubles intérieurs et nos dissensions peuvent » amener une guerre, et rendre la république la » proie des puissances voisines. Le Moscovite (Dieu » veuille que je sois un faux prophète !) prendra la » Lithuanie ; le Brandebourgeois, la Grande Pologne » et le duché de Prusse ; l'Autriche, Krakovie et ses » dépendances. »

Si l'Allemagne revint à la vie après une effroyable anarchie de trente ans, si elle fut sauvée d'une perte presque assurée par Sobieski, pourquoi la Pologne perdrait-elle toute espérance ? Toutefois, de ces jours de gloire il résulta plus de dommage que d'avantages réels : ils cachèrent la vue du péril ; on s'endormit dans une apparente sécurité, et l'on oublia qu'aucun état ne peut être soutenu long-temps par d'heureux hasards, mais seulement par la force et l'unité des lois confiées à des mains énergiques.

A la suprématie suédoise succéda, après la bataille de Pultawa, l'influence bien plus pernicieuse de la Russie ; et les rois de la maison de Saxe se montrèrent aussi incapables que les enfants de Wasa de tirer la Pologne de sa léthargie. Le goût du luxe, de la prodigalité et de la sensualité, répandu par Auguste II (1696-1733), devait devenir doublement funeste à un peuple qui n'était naturellement que trop porté vers les mêmes vices. Le livre intitulé *la Saxe galante* sert utilement à caractériser le roi, la cour et l'époque. On ne sait ce qui doit le plus étonner ou de la docilité des courtisans qui prêtèrent la main à ce honteux commerce, ou du libertinage des femmes, ou de la frivolité scandaleuse du roi. Les mœurs furent foulées aux pieds et outragées ; le sort de chaque victime d'un caprice passager était une leçon perdue pour celles qui la suivaient, et les plus déplorables conséquences ne produisaient ni réflexion ni regret. On aurait dit que tout le monde était entraîné par un vertige de débauches, contre lequel la voix de la raison, de l'expérience et de la religion, ne pouvait plus rien.

De même que Stanislas Leszczynski avait été élevé au trône polonais par les Suédois, Auguste III y fut assis par les Russes, tandis que le prince détrôné était investi, au détriment de l'Allemagne et à l'avantage de la France, de la principauté de Lorraine et de Bar.

Auguste III était doux par indolence, prodigue par vanité, magnifique par habitude ; soumis à son confesseur quoique sans religion, et à sa femme sans amour pour elle ; actif seulement à la chasse ; très beau de corps, mais dépourvu de toute expression dans les traits.

Sous son règne, l'état et l'armée furent mal administrés ; mais les ministres et les généraux s'enrichissaient. On négligea entièrement les relations extérieures, et cette longue paix ne vit naître aucune amélioration intérieure. Un grand nombre de Polonais considéraient faussement ce calme plat comme un état satisfaisant de sécurité : ils ne voyaient pas que les désordres les plus graves n'étaient détournés que par le hasard, et non par des obstacles réels.

Dès le début de la guerre de sept ans, les Russes parcoururent le pays dans toutes les directions ; les mille plaintes élevées contre l'oppression, le pillage et la dévastation restèrent sans effet.

Que penser de la France, qui désirait l'existence de la Pologne, et qui, par un calcul insensé, ordonna à son ambassadeur de chercher par tous les moyens à prolonger cette dévorante anarchie ? On

voyait alors d'un côté le roi Auguste au milieu de sa cour, faible, imprévoyant, méprisable; et de l'autre, un parti soi-disant populaire, poussé par une ardente ambition, et occupé, dans sa haine aveugle, à souleveret à réunir sur tous les points les ennemis de la république.

La France et l'Autriche s'étaient engagées par le traité de Versailles à prendre en commun des mesures relatives à l'élection d'un roi de la maison de Saxe, et au maintien de ce qu'on appelait la liberté polonaise. Frédéric II et Pierre III convinrent au contraire que le trône devait appartenir à un Polonais, exclusivement à tout autre; que protection serait accordée aux dissidents et aux Grecs, et qu'il fallait abandonner à la Russie l'administration de la Kourlande.

C'est ainsi que des puissances étrangères réglaient d'une manière différente les destinées d'une nation qui se complaisait à se dire la plus libre en Europe. Des soldats russes entrèrent en Kourlande après l'avénement de Catherine; et, lorsque le roi Auguste rejeta la honteuse proposition de déposséder de cette principauté son propre fils le duc Charles, les Russes s'emparèrent des caisses publiques, et coupèrent les vivres au château, jusqu'à ce que la faim et la crainte d'une violence personnelle eussent forcé le duc à la fuite.

Pendant que les partisans les plus zélés de la Russie ne savaient comment justifier une telle agression, l'ambassadeur de Catherine, le comte Kayserling, vint avec une audace impudente exposer cet acte d'hostilité comme une protection armée, donnée à la république contre l'investiture illégale du prince de Saxe. Comme le roi Auguste rappela alors des arguments bien différents que la Russie avait fait valoir antérieurement, qu'il exhuma l'affaire de l'exil de Biron et parla d'Ivan, que beaucoup de Russes considéraient encore comme le seul héritier légitime, on s'échauffa de part et d'autre, et Catherine répondit: « En introduisant à main armée Biron à Mittau, et en chassant le prince Charles, je ne fais rien de plus que ce que le droit de voisinage permet incontestablement; j'accorde ma protection à l'opprimé.

Pendant ce temps la diète fut convoquée en octobre 1762, et le maréchal Malachowski ne parvint qu'à grand'peine à en éloigner des scènes sanglantes; cette diète, arrivée à sa troisième séance, fut dissoute par le *veto* d'un nonce. Ce *veto* était-il prononcé dans une intention droite ou perfide? c'est ce qui reste ignoré.

On s'occupa donc, dans une grande assemblée du sénat, de la question de la Kourlande, et l'on soutint que Biron, étant fils de famille bourgeoise, ne pouvait jamais être apte à devenir duc; qu'il n'avait point rempli les engagements contractés, et ne pouvait, comme criminel condamné, être réintégré par aucune puissance étrangère dans une province polonaise. Ces raisons, qui n'étaient pas soutenues par la force des armes, furent d'autant moins écoutées, que Catherine, sous le prétexte d'un mouvement de troupes vers l'Ukraine, jeta plusieurs régiments dans les environs de Wilna, et fit publier qu'elle emploierait la puissance de son empire à l'avantage et au bonheur de toutes les nations; qu'elle était d'ailleurs obligée d'agir comme garant de la constitution polonaise, puisque le roi Auguste invalidait les droits et les libertés de la république, et persécutait les amis de la Russie. Ainsi, opprimé, humilié, vieux et faible, le roi Auguste quitta la Pologne après la paix de Hubertsbourg, et retourna en Saxe. Bien des gens considérèrent son éloignement comme un présage de bonheur, tandis que cette paix n'amena que de nouveaux malheurs à la république : car bientôt des soldats prussiens envahirent son territoire sous différents prétextes, demandant l'extradition des réfugiés, soumettant les propriétaires à toutes sortes de vexations et de contributions, ne payant pas les fournitures qu'ils exigeaient, ou bien les soldant en fausse monnaie. Lorsque l'on se plaignit de ces excès à l'ambassadeur de Prusse à Varsovie, il se dit malade; Frédéric II déclara qu'il ne savait rien de tout cela, pendant que les officiers soutenaient au contraire qu'ils n'agissaient que par l'ordre de leurs chefs. C'est ainsi que dans cette vaste Pologne on demeura sans protection contre les violences de la Prusse, jusqu'à ce que Frédéric II consentit à y mettre un terme, soit pour éviter une collision sérieuse, soit pour laisser les mains libres aux Polonais en face de la Russie. Il finit même par punir quelques officiers, et arrangea si bien les choses, que les apparences lui furent favorables, et qu'il tira d'immenses avantages de sa position.

Sur ces entrefaites, Auguste II mourut le 5 octobre 1763. Laissant à part ceux qui étaient mus par d'étroites passions ou par un coupable égoïsme, il devait être incontestable pour tout véritable ami de la patrie que le sort de la Pologne dépendait décidément de l'élection prochaine, et du gouvernement qu'on allait établir. Malheureusement les amis du pays se divisèrent en deux factions puissantes : l'une exigeait qu'aucun changement ne fût introduit dans l'état, et que toute influence étrangère fût exclue; l'autre voulait se servir de l'influence étrangère pour faire adopter les changements et les améliorations nécessaires. La première avait tort de considérer la conservation de certains articles comme base fondamentale de la constitution; la seconde avait tort aussi d'attendre une issue salutaire de l'intervention de l'étranger; la première ne voulait que des Polonais pour exécuter

ce qui était nuisible; la seconde employait des Russes pour obtenir ce qu'elle croyait salutaire : le but de l'une était aussi blâmable que les moyens de l'autre.

Le premier parti, qui s'appela de préférence le parti républicain, comptait plusieurs Potocki; le vieux et courageux, mais entêté et voluptueux connétable (hetman) du royaume, Branicki; et le jeune prince Radziwill, possesseur d'une fortune immense, doué d'un esprit droit, d'un cœur ferme et noble, mais dépourvu d'une instruction élevée, et rappelant, par les bizarreries sauvages de sa vie et de ses actions, les temps du droit de la force musculaire.

Dans le second parti on remarquait principalement les Czartoryski et les Poniatowski. Le maréchal prince Auguste Czattoryski, devenu immensément riche par son mariage, savait garder en tout de la modération et de la dignité. Il paraît démontré qu'il renonça, dans un âge plus avancé, à tous projets d'ambition. Il ne fut pas avare de ses conseils, mais il se montrait presque indifférent sur leur résultat. Son frère Michel, grand-chancelier de la Lithuanie, homme vif et adroit, connaissait les noms et les relations de la plupart des nobles, et savait promptement juger où et comment un homme pouvait être employé. Mais cette connaissance des hommes devenait souvent une amère dérision, qui blessait les personnes et faisait avorter les projets les mieux combinés. Placé dans des circonstances favorables, il aurait égalé ces grands ministres qui ont su dominer de faibles souverains, ont forcé les peuples au respect du pouvoir, et les ont rendus puissants par l'ordre et l'union. Son neveu Poniatowski devint le ressort caché de toutes ses actions.

Le nom de ce neveu, Stanislas-Auguste, semblait annoncer la réunion de qualités jadis opposées, et le médecin Fornica, astrologue de son père, lui avait, dit-on, prédit la couronne, ce qui sans doute exerça une grande influence sur le soin que l'on prit de son éducation. S'il n'eût eu le malheur de porter cette couronne, on ne pourrait lui adresser que des éloges : il possédait de grandes connaissances, parlait plusieurs langues; il était d'un commerce doux et sûr, convive aimable, ami fidèle, admirateur zélé du beau sexe. Mais ces qualités privées ne montrèrent que leur impuissance, ou plutôt devinrent de véritables défauts. Sa tenue rappelait la roideur théâtrale, ses discours manquaient de solidité et d'élévation, ses actions paraissaient souvent ridicules ou communes; son goût dominant était l'amour des plaisirs; son indécision, sa mollesse, sa faiblesse, le rendirent l'instrument de menées dangereuses; et l'ignorance de soi-même l'entraîna à commettre la plus grande des fautes lorsqu'il rechercha une couronne qu'il n'était point fait pour porter.

Après un grand nombre de conquêtes moins illustres, il parvint au rang de favori de la grande-duchesse dans une cour où les beaux hommes avaient rarement le privilége de l'éducation; lorsque le charme de cette liaison eut été entièrement dissipé, Catherine conçut le projet de faire de l'amant congédié un roi de Pologne faible et soumis à ses volontés.

Alors, s'enveloppant sous les formes insignifiantes de la diplomatie, la plupart des puissances garantirent la libre élection à la république, tandis qu'un traité conclu en mars 1764 entre la Russie et la Prusse stipulait déjà que la Pologne devait rester un état électif, que les dissidents seraient protégés, et que Poniatowski serait roi. — Catherine parla encore plus explicitement au baron de Breteuil lorsqu'il lui proposa de s'entendre avec la France sur la prochaine élection : « La constitution vous apprendra s'il appartient à quelque autre qu'à moi de donner un roi aux Polonais. »

Aussitôt après, Catherine fit entrer 40,000 Russes en Pologne, sans s'inquiéter des plaintes élevées contre cette atteinte insolente faite à la dignité et à l'indépendance nationales. L'ambassadeur de Russie répondit avec hauteur que les soldats vivraient de leur solde, qu'ils ne seraient à charge à personne. Quinze jours plus tard Repnin écrivait, en ajoutant l'ironie à la perfidie : « Comment une nation grande et libre peut-elle penser qu'un si petit nombre de Russes puisse entreprendre quelque chose contre ses droits !

Dans cette position, et pendant que les partis se persécutaient avec acharnement, les élections pour nommer les membres de la diète furent ouvertes. Appréciant avec justesse les dangers de la patrie, le primat, archevêque de Gnèzne, dit dans un écrit qu'il publia alors : « Nos libertés nous sont ravies; nos lois sont foulées aux pieds; la justice n'est point rendue; le commerce est presque anéanti; nos campagnes sont dévastées; le trésor est sans argent, la monnaie sans valeur réelle. Cet état de choses, dont on trouve peu d'exemples dans l'histoire, doit nous faire craindre que le pays ne soit morcelé ou envahi par les ennemis. Nous nous appelons un peuple libre et indépendant, et nous sommes en réalité sous le joug de l'esclavage et exposés aux violences de l'étranger; nous sentons tous la misère de cette affreuse position, et pourtant nous n'avons pas assez d'énergie pour ne prendre conseil que de nous-mêmes, ni assez de courage pour améliorer notre sort: nous agissons au contraire en aveugles contre notre propre intérêt, et nous nous précipitons nous-mêmes dans l'abyme creusé par nos ennemis. Notre liberté n'est en effet que licence: elle a besoin de bonnes lois pour assurer son développement, et le conduire jusqu'aux limites convenables. Tant qu'il en sera ainsi, nous ne pouvons compter sur rien; il n'est plus d'abri pour

nous ; l'édifice social ressemble à un navire ouvert de toutes parts, battu par les tempêtes, sans pilote pour le diriger, et qui menace à chaque instant de s'engloutir. »

Des représentations aussi énergiques produisirent à la vérité quelque effet; mais cet effet fut d'accroître l'exaspération des partis. Ils se mirent sous les armes, et l'on vit à Varsovie un mélange bizarre de Polonais, de Russes, de Prussiens, de Hongrois, de Turcs, de Tatares. Cette union n'était qu'apparente : le calme qui régnait cachait la haine la plus envenimée et l'inquiétude la plus vive ; de sorte qu'on était convaincu que la république allait succomber sous les déchirements de la guerre civile, ou sous l'étreinte de la domination étrangère.

Aussitôt que Repnin fut adjoint au comte Kayserling, cette domination se montra de plus en plus menaçante : car la dignité et les égards avec lesquels ce dernier traitait des hommes encore libres de nom furent taxés par l'autre d'indigne faiblesse, où il ne voyait qu'une perte inutile de temps. La violence de Repnin était aussi absolue que sa fierté; l'habitude des affaires avait plutôt gâté son cœur que formé son esprit; la conviction qu'il avait de la toute-puissance de la Russie le portait à envisager tout autre droit comme insignifiant et nul. Neveu du ministre russe Panin, il résolut de ne rien épargner pour faire réussir l'élection de Poniatowski, son ancien collègue et ami. Lorsqu'on lui demandait pourquoi l'impératrice prenait tant à cœur les dissensions des Polonais, il répondit : « Vous auriez dû faire cette question il y a long-temps : il est aujourd'hui trop tard ! »

La diète s'ouvrit le 7 mai 1764. Des troupes russes étaient postées, mèche allumée, chez Kayserling, Repnin et Poniatowski; des cosaques parcouraient les rues et les places publiques ; des soldats étrangers envahirent même la salle des séances et s'assirent à côté des députés ! Et l'on nommait cela une libre représentation d'un peuple indépendant ! Plusieurs virent alors qu'il ne restait plus d'autre voie de salut que de secouer le joug de cette tyrannie. Mokranowski manifesta son opposition, et le maréchal de la diète, d'accord avec lui, refusa d'ouvrir la séance avant que les soldats étrangers en fussent éloignés. A peine cette déclaration fut-elle prononcée, que la plupart des assistants tirèrent leurs sabres et fondirent sur cette minorité généreuse. Mokranowski pourtant ne perdit pas courage; il s'écria au milieu du désordre : « Comment ! messieurs, vous êtes les représentants de la patrie, et vous portez la livrée d'une famille ! » A ces mots, il mit son sabre dans le fourreau, se plaça, les bras croisés, en face de ses adversaires, et dit avec calme : « S'il vous faut une victime, me voilà ! mais du moins je veux mourir libre, comme j'ai vécu. » Le bruit se renouvela; mais le caractère qu'avait pris cette scène parut trop violent, même aux partisans de la Russie. Cette poignée de braves se retira sans courir aucun danger, et les Czartoryski déclarèrent qu'ils n'avaient aucune part à la violence qu'on avait exercée.

Le roi Frédéric II ayant invité le connétable Branicki à se conduire avec modération, reçut de lui cette réponse : « Le premier crime dans une république est de la trahir, le second est de la laisser trahir. » Le connétable fut forcé de se réfugier à Zips, et Radziwill se retira en Turquie. Mokranowski se rendit à Berlin pour gagner, s'il était possible, Frédéric II, et proposer la candidature du trône au prince Henri ; mais le traité conclu entre la Russie et le roi de Prusse s'opposait à un tel projet, et le roi répondit aux instances du nonce polonais : « Les plus faibles doivent céder ! — Votre majesté n'a pas agi ainsi, dit alors Mokranowski, elle qui, au contraire, a résisté à toute l'Europe. — Sans un coup du hasard j'étais perdu, repartit le roi. » Comme la France était alliée à l'Autriche, ennemie naturelle de la Prusse, et que l'Angleterre s'était montrée sans foi, Frédéric II pensa qu'il était de son intérêt de maintenir la convention avec la Russie, et qu'il valait mieux que Catherine donnât un roi à la Pologne que de la lui voir conquérir.

De trois cents députés qui s'étaient réunis, il n'en resta que quatre-vingts à la diète ; et cette minorité victorieuse, dont les chefs étaient les Czartoryski, s'empressa alors avec autant de zèle que d'adresse à réformer la constitution, tâchant de faire passer inaperçus les changements qu'elle y avait introduits.

On trompa Kayserling par une traduction latine des statuts, qui ne rendait pas bien exactement le texte polonais ; et Repnin, qui ne comprenait rien au dédale de la constitution républicaine, ne vit dans la diminution de l'influence des grands que la juste punition des téméraires qui s'étaient opposés à la volonté de la tzarine. A la place de ceux-ci (qui jusque là avaient presque exclusivement occupé des fonctions inamovibles et sans contrôle, à la tête de la justice, des finances, de la guerre et de la police), on créa des autorités révocables, que le roi, en l'absence des diètes, avait le droit de nommer; et, comme ces diètes furent presque toujours aussitôt dissoutes que réunies, le pouvoir royal acquit par là une grande et utile extension.

Mais lorsqu'on voulut attaquer le funeste principe de l'unanimité, le *liberum veto*, les ambassadeurs de Prusse et de Russie y mirent une opposition formelle, en déclarant que leurs souverains étaient dans la ferme resolution d'empêcher en Pologne toute espèce d'innovation. Les Czartoryski acquirent alors trop tard

la conviction que leur projet de régénérer leur patrie avec l'appui de l'étranger était aussi insensé que l'obstination de leurs adversaires à repousser toute réforme.

Un coup non moins sensible pour le prince Auguste Czartoryski fut de se voir frustré dans ses espérances sur le résultat de l'élection : car il pensait que son fils Adam l'emporterait sur son neveu Stanislas Auguste; mais les Moscovites, sous prétexte d'indemniser les habitants des ravages de la guerre, achetèrent des voix nombreuses parmi les électeurs. L'absence du vieux Branicki, qui comptait en vain sur l'appui de la France; la mort du nouvel électeur, Frédéric Chrétien de Saxe, survenue le 17 décembre 1763, et l'inaction de toutes les autres puissances de l'Europe, laissèrent un champ libre à la Russie. C'est au milieu d'un concours d'événements si favorables que Catherine faillit détruire son propre ouvrage; elle hésita alors entre son ancien amant, le prince Adam, et le comte Oginski, gendre de Czartoryski. Oginski avait conquis sa faveur par son esprit, ses talents, et les grâces de sa personne; mais il était d'un naturel trop doux pour posséder sur la tzarine une influence durable. Ainsi les instances de Poniatowski, les secrètes suggestions de Panin, les irrésolutions même de Catherine et la considération due aux démarches déjà accomplies, firent retourner au projet primitif.

Un simple gentilhomme, Lubomirski, qui n'avait aucune importance personnelle, se présenta et osa demander la couronne, poussé probablement par ceux qui prétendaient que la liberté de l'élection n'était nullement restreinte. Lorsque enfin Stanislas Auguste fut élu roi par les députés présents, le 7 septembre 1764, les uns étaient dans la joie, surtout les femmes, pour qui cet événement sorti de la main d'une femme semblait réaliser des illusions romanesques; d'autres, qui se croyaient de profonds politiques, n'y apercevaient qu'un effet de la passion de la tzarine. En réalité, cet amour était depuis long-temps éteint; mais Catherine ne fut pas fâchée d'offrir aux esprits frivoles ce leurre sous lequel elle pouvait mieux masquer ses desseins ambitieux, et de voir ses dupes nombreuses se jouer de la douleur d'un peuple entier accablé des plus mauvais traitements pour que l'amant d'une adultère fût placé sur le trône.

Et pourtant, si les Polonais eussent été unis, le bonheur eût pu luire encore pour eux sous leur nouveau monarque; mais l'union était alors une chose impossible. Parmi ceux qui se soumirent dans le délai fixé, un petit nombre le firent avec sincérité. Branicki revint à Bialystok, et Mokronowski, sans s'abaisser, se réconcilia avec le roi.

Les Russes souffraient sans s'émouvoir les lois nouvelles sur la taxe des comestibles, sur le salaire des ouvriers, sur les poids et mesures, sur les décorations, sur les cartes à jouer, et autres sujets semblables; mais lorsqu'on voulait aborder des matières plus importantes, Repnin intervenait avec une insolence sans égale; et lorsque enfin les Czartoryski, après avoir donné leur approbation entière au traité défensif conclu avec la Russie, rejetèrent un traité offensif, toutes les passions, toutes les haines débordèrent. Les Czartoryski persistaient à soutenir qu'on n'aurait pas obtenu toutes ces améliorations sans l'emploi de quelques moyens violents; à quoi les républicains répondaient : « L'érection d'une tyrannie impuissante n'est pas une amélioration; et vous, amis des Russes, qui croyez que l'on peut aisément apprivoiser des bêtes féroces, vous serez les premières victimes de cette erreur. La popularité si vantée de votre roi ne provient que du désir de se donner des distractions; sa politesse est un voile dont il couvre les excès de son libertinage; l'attention qu'il donne à l'art militaire se borne à l'introduction de quelques changements futiles. Jardinier, architecte, amateur éclairé des arts, il possède tous les talents; mais c'est un souverain pitoyable.

Dans ces circonstances, les mécontents s'adressaient à Pétersbourg, et non au gouvernement; mais là aussi la division régnait : car Panin favorisait les nouvelles mesures, Orloff les républicains, tandis que le roi Stanislas ne se lassait pas d'écrire qu'il fallait que la tzarine ne le pressât point, qu'elle lui laissât au contraire tout le temps nécessaire pour exécuter ses projets avec calme et sécurité.

Enfin Catherine envoya à Varsovie M. de Saldern, allemand, qui, dans l'art de parler et d'écrire, l'emportait sur la plupart des nobles moscovites; mais homme perdu de réputation, aussi rampant devant ses supérieurs qu'impertinent, dur et hautain avec ses égaux et ses inférieurs. Il était chargé d'opérer la réconciliation des deux partis, d'examiner la conduite de Repnin, et d'arriver à la conclusion d'un traité du nord.

Le rapport de Saldern fut plutôt dressé contre les Polonais de tous les partis que contre Repnin, le neveu de Panin; et, au lieu de la réconciliation attendue, des discordes s'étendirent dans une nouvelle direction, du jour où l'on fit connaître les prétentions les discordes. Bien que la réformation n'eût produit en Pologne aucune de ces violentes commotions qui l'avaient accompagnée dans plusieurs des états européens, la secte des sociniens gagna peu à peu du terrain, et finit par obtenir une sorte de tolérance. Cependant, comme ils s'écartaient tout à fait des bases de la religion établie, et subordonnaient leur dogme aux exigences de leur raison, ils n'agissaient que faiblement sur les masses, et heur-

taient violemment les catholiques zélés. C'est pourquoi, en 1717, on ordonna la destruction de leur église, bâtie depuis l'invasion de Charles XII. En 1718, l'entrée aux diètes fut interdite aux protestants; en 1724, leur culte fut aboli à Thorn, à l'instigation des jésuites, et, en 1733, ils demeurèrent exclus des emplois publics.

Les représentations faites, peu après l'élection du roi, par les ambassadeurs de Prusse et de Russie, en faveur des libertés religieuses et politiques des dissidents, n'ayant pas été écoutées, ils les renouvelèrent en novembre 1766, de concert avec la Suède, le Danemark et l'Angleterre. Les Russes ne se bornaient pas à parler du culte, de la construction des églises, du choix des prêtres, etc.; ils s'occupaient encore des droits des citoyens, et demandaient l'égalité politique. Le sénat répondit qu'on ne léserait point les droits des dissidents; qu'on les traiterait conformément aux lois existantes, et que, quant à la religion, on recommanderait aux évêques d'user à leur égard de tous les ménagements dictés par une sage tolérance. La Prusse et la Russie firent alors entendre leurs plaintes; ils dirent que l'on confirmait précisément des lois dont l'injustice était dénoncée, puisqu'on laissait les intérêts religieux des dissidents à la décision des évêques, leurs ennemis naturels.

A cela on aurait pu répondre qu'aucuns des souverains qui intervenaient ainsi en faveur des dissidents polonais n'accordaient chez eux aux catholiques les droits politiques et les droits civils, et qu'assurément ils auraient rejeté toute intervention étrangère à à ce sujet. De plus, il faut considérer que la masse des bourgeois et des paysans en Pologne n'était nullement intéressée à cette question, et que le petit nombre de nobles qui se plaignaient n'avaient aucun droit de recourir à l'assistance de l'étranger contre leur propre patrie, dans le but d'y rétablir l'union et la concorde. Les zélés catholiques, qui avaient à leur tête l'évêque de Krakovie, Cajetan Soltyk, appuyé du légat Visconti, rejetèrent toutes les mesures conciliatrices en dépit non seulement des vrais principes de la charité chrétienne et de la tolérance, mais encore contre les règles de toute prévoyance politique. Ils donnèrent aux Russes, sous le prétexte d'un généreux appui accordé à la liberté de conscience, l'occasion de détacher beaucoup de Polonais de la cause nationale, et de s'immiscer arbitrairement dans tous les intérêts du pays. Ensuite, la tzarine promit sa protection aux dissidents, fit un appel aux patriotes pour les entraîner dans la confédération, et assura « qu'elle n'était guidée que par l'affection la » plus pure, la plus constante, la plus désintéressée, » et qu'elle n'avait d'autre but que de consolider sur » des bases durables le bonheur du peuple polonais. » Sa manière de penser et son équité étant bien con» nues, elle était persuadée qu'on ne lui prêterait pas » d'autres desseins; qu'elle pouvait au contraire don» ner à tous les véritables Polonais sa générosité pour » exemple, puisqu'elle voulait rendre leur patrie libre, » tranquille et heureuse. » Bien qu'elle fût au dessus de tout soupçon injurieux, elle déclarait néanmoins, par un excès de délicatesse et pour ménager les susceptibilités d'une constitution républicaine, qu'elle ne demandait rien à la Pologne, et qu'elle garantissait son inviolabilité !

Des agents russes, qui parcouraient alors le pays, enjoignirent aux électeurs de ne rien demander à leurs mandataires qui pût être contraire aux volontés de la tzarine; ils agirent de même auprès des évêques réunis. Mais quelques uns de ces derniers, entre autres Soltyk, persistèrent dans leur refus. Alors Repnin fit dévaster leurs biens, confisquer leurs revenus, et éclata contre eux en terribles menaces. Partout il blessa sans aucun ménagement les sentiments d'honneur, qui, à défaut de vertus civiques, animaient les Polonais, sentiments qui d'ailleurs étaient presque entièrement inconnus aux Russes.

Sur ces entrefaites, Dantzig, Elbing et la Kourlande, accédèrent à l'union des dissidents, laquelle prenait chaque jour une extension plus grande. Beaucoup de catholiques s'y réunirent, soit qu'ils reconnussent l'utilité de principes plus larges de tolérance, soit par soumission à l'influence moscovite.

Cependant Soltyk, à la diète d'octobre 1767, s'éleva avec force contre les prétentions des dissidents, et invoqua plus tard, à l'appui de sa conduite, l'assurance écrite qu'il avait entre les mains que la Prusse ne s'opposerait pas à ses idées. Mais, bien que Frédéric II fût en effet porté à ne pas imposer ses propres convictions à la Pologne, sa première détermination fut nécessairement modifiée en cette circonstance par des considérations politiques très puissantes, et d'un intérêt prochain. Mais ce qu'il fallait penser de toutes ces interventions, recouvertes du manteau de l'humanité, n'aurait pas dû échapper aux yeux les moins clairvoyants, puisque la Russie, avec l'assentiment de la Prusse, insistait plus encore sur le maintien du funeste *liberum veto* que sur l'affranchissement des dissidents.

Lorsque, sans être effrayés par ces obstacles, les Czartoryski et les évêques, de concert avec le roi, demandèrent l'extirpation du vice capital de la constitution, ainsi que le retrait des troupes russes, et la dissolution de la confédération, la tzarine changea subitement sa politique. Tout à coup elle protégea ouvertement les républicains, persécutés jusqu'à ce jour; fit occuper par ses soldats les domaines de la couronne, demanda une révision nouvelle des

lois qu'on venait de promulguer, et interdit toute augmentation des impôts ou de l'armée. Pendant que la Prusse, par suite d'un traité conclu le 25 avril 1767, se chargeait de contenir l'Autriche, 40,000 Russes entrèrent en Pologne, et les Czartoryski furent eux-mêmes contraints d'aider à renverser cet échafaudage d'institutions qu'ils avaient élevé avec tant d'adresse et d'efforts, à l'ombre de la protection moscovite. Les exigences de Catherine relativement à l'administration des finances et à la force de l'armée furent pleinement satisfaites, une extension plus vaste fut donnée au *liberum veto*, et toute amélioration dans la législation rendue par là impossibe. L'historien ne sait s'il doit flétrir avec plus d'énergie les Russes, qui imposaient par la violence à une grande nation cet état d'absurde immobilité, ou ces Polonais insensés, qui applaudissaient au renversement de ce qu'ils avaient nommé la nouvelle tyrannie!

Mais bientôt les républicains, enivrés de leur triomphe, devaient être à leur tour cruellement désabusés en acquérant la certitude que les Russes ne les avaient employés que comme un instrument qu'ils se hâteraient de mettre de côté. Repnin leur présenta des projets tout prêts qu'il fallait exécuter sans discussion, prescrivit aux confédérés de Radom la manière dont ils devaient voter, et menaça de brûler les châteaux des récalcitrants. En même temps il montra au roi une liste de 60,000 confédérés, en lui disant: «Vous »voyez que je suis le maître, et que votre couronne ne »tient qu'à une docilité sans limites.» Et lorsque le faible roi se soumit à cette injonction, les confédérés, qui certainement avaient compté sur sa déchéance, reçurent l'ordre inattendu de lui obéir, ou plutôt de n'obéir qu'aux Russes.

L'évêque de Krakovie pensait toujours qu'une confédération sérieuse et une résistance opiniâtre pouvaient encore sauver la patrie, effrayer la tzarine, et l'empêcher de recourir à des mesures violentes. Il invita donc les sénateurs absents à se rendre à Varsovie, et leur écrivit «que la plupart des états n'avaient péri que par ces citoyens indécis qui, dans les revers, flottaient au gré des circonstances, et n'opposaient aux événements que les ressources de leur esprit borné et les calculs étroits de leur prudence, au lieu de suivre avec une inflexible fermeté la route tracée par le devoir; qu'il n'y avait d'espoir de salut pour la patrie que lorsque les Polonais cesseraient de peser ce qu'ils peuvent faire pour ne songer qu'à ce qu'ils doivent. Les principes éternels de la vertu sont bien plus puissants que tous les efforts combinés du talent et du génie.»

L'évêque de Kamiéniec, Krasinski, était d'avis que l'on ne pourrait jamais arrêter les Russes dans leurs desseins par l'héroïsme de la fermeté républicaine, mais seulement par la force des armes.

Enfin le nouveau primat, Podoski, déclarait que la nation, désunie et non préparée au choc, devait pour le moment céder aux Russes, mais chercher des circonstances favorables pour résister avec fermeté et persévérance. Maintenant, ajoutait-il, une lutte peut tout perdre, tandis que celui qui sait choisir les occasions et les saisir à propos parvient toujours à réparer ses désastres.

Repnin, en présence de ces opinions contradictoires, disait en plaisantant qu'il était bien libre aux Polonais de se plaindre de la violence avec laquelle on se mêlait de leurs affaires, et particulièrement de la protection donnée aux dissidents; mais que, comme ils n'étaient pas en état de faire la loi aux Russes, ils devaient se résigner à la subir, pour s'épargner des peines et des regrets inutiles.

Radziwill, l'ennemi particulier du roi, fut, par l'influence de Repnin, placé à la tête de la diète nouvelle, et, sans doute obéissant à la force, il vint un jour proposer de choisir un certain nombre de sénateurs et de nonces à qui l'on confierait la confection d'une constitution, et qui auraient le pouvoir de décider sur tout, sans être obligés de rendre aucun compte de leur conduite, ni soumis à aucune responsabilité. L'œuvre de cette commission devait plus tard servir de base à une organisation politique établie et maintenue sous l'assentiment et l'appui de la Russie.

Le sage et courageux évêque de Krakovie démontra complétement que cette proposition était absolument contraire au but qu'elle voulait atteindre, qu'elle menait à une tyrannie décemvirale, et qu'elle mettait la Pologne sous la dépendance de la Russie. En ce moment, Krasinski, qui, sous un déguisement, s'était soustrait aux poursuites des Russes, envoya dire à Soltyk que son parti devait céder en apparence, en résistant par la protestation d'un seul député contre toutes les décisions prises; que par ce moyen tous les hommes de cœur seraient conservés à la patrie, et que peut-être un mouvement venant de la Turquie pourrait fournir aux Polonais un centre d'action d'où sortirait le salut commun. — Soltyk répondit: «Je resterai dans la voie où je suis entré, au risque de ce qui peut arriver. Les Russes n'exécuteront pas leurs projets sans commettre quelque violence publique. Si je succombe, votre devoir sera de marcher dans la route que vous m'indiquez.»

C'est alors que Repnin, sans doute à la suite d'ordres supérieurs, fit arrêter, dans la nuit du 13 au 14 octobre 1767, les évêques de Krakovie et de Kiiow, les comtes Rzewuski père et fils, et, plus tard, d'autres évêques, sénateurs et députés; ensuite on transporta en

Sibérie ceux qui refusèrent de déclarer leur soumission par écrit.

La Pologne entière fut épouvantée de cette violence inouie; mais toute résistance était impossible. Le faible monarque, dans un discours puéril et fleuri, invitait la nation à l'union et à la patience; et, lorsqu'il fut enfin obligé de permettre qu'on demandât à l'ambassadeur russe des explications sur un attentat aussi audacieux, celui-ci répondit qu'il n'avait de compte à rendre à personne qu'à son impératrice. Seulement, plus tard, il daigna donner cette explication, « que les prisonniers, ayant cherché à calomnier les pures intentions de Catherine, s'étaient par là rendus coupables envers elle ». La démission du grand-chancelier Zamoyski, personnage généralement estimé, ne produisit aucune impression sur les Russes, et l'ambassadeur répondait à toutes les questions qu'on lui adressait : « Celui qui s'oppose aux volontés de l'impératrice est son ennemi. »

Soixante députés, qui ne pouvaient s'absenter sans la permission de Repnin, reçurent le pouvoir illimité de former une constitution; on les répartit par sections, qu'on divisa et subdivisa tellement, qu'enfin huit membres seulement restèrent définitivement chargés de ce travail. Et tout cela fut ordonné et accompli par cette même puissance qui, peu de mois auparavant, s'était déclarée la protectrice du principe de l'unanimité dans les votes de la noblesse, unanimité qu'elle proclamait la base fondamentale des libertés polonaises, et dont, pour ce motif, elle avait impérieusement exigé le maintien !

Tout ce que la cour de Pétersbourg demanda pour les dissidents, ou plutôt dans son propre intérêt, lui fut alors accordé par ces complaisants législateurs, esclaves de ses volontés. Pour donner aux Polonais de nouveaux sujets de joie et de reconnaissance, la Prusse et la Russie, par le traité du 24 février 1768, se rendirent garants de la constitution, des libertés et des droits de la république !

Quatre jours après on vit se former une ligue pour le maintien de la religion catholique et de la liberté, à laquelle Pulawski, Potocki, Krasinski, Pac, et autres, accédèrent immédiatement. Le but sacré de cette association était de secouer le joug de l'étranger; mais, comme les hommes qui la composaient prenaient la persécution des protestants pour étendard religieux, et le *liberum veto* pour étendard politique, ils se constituaient à la fois les défenseurs de l'injustice et de l'absurdité. Leur dessein politique était si peu en proportion avec leurs forces, que l'on devait d'ailleurs regarder le choix du moment comme bien inopportun : car l'ambassadeur russe, qui traitait le roi comme son subordonné, s'empara de toutes les provisions de guerre, et, par la force, arracha au sénat (sans égard à la protestation des Lubomirski, des Czartoryski et autres), une pétition à Catherine, dans laquelle il la suppliait de ne pas retirer ses troupes de la Pologne. Repnin répéta dans sa note du 10 août 1768 que la tzarine ne cherchait que le bonheur du genre humain, et le triomphe de la liberté ; que l'unique base de cette liberté était l'égalité, principe qu'on devait inculquer à tous les hommes; que l'impératrice ne pouvait faire un meilleur usage du pouvoir que Dieu lui avait donné qu'en répandant cette égalité précieuse, conformément aux principes de sainte équite que Dieu a gravés dans tous les cœurs. Pulawski répondit, au contraire, que cette femme orgueilleuse et sans foi, qui ne possédait aucune vertu, qui s'enveloppait d'astuce pour arriver à ses fins, verrait déjouer ses machinations par la volonté courageuse des nobles Polonais; que sa fausse gloire s'évanouirait dans la poussière, soit que leur noble entreprise fût couronnée de succès, soit qu'elle n'eût qu'une funeste issue.

Tandis que les confédérés de Bar se proclamaient ainsi les libérateurs de leur patrie, les Russes les signalaient comme des rebelles, et la guerre commença. Quelque exagérés que puissent être les récits de cette époque, il est certain que rien dans les temps modernes n'a offert le tableau d'aussi épouvantables atrocités. Les Haidamaques et les Cosaques zaporogues l'emportèrent sur tous les autres en fait de sauvages horreurs. Sortis de leurs marais, ils se répandirent sur les bords du Dniéper, incendiant tout ce qui s'offrait devant eux, et massacrant tout ce qui n'appartenait pas à l'Eglise grecque. Pour faire acte de croyance, il fallait tuer des nobles et des prêtres. Un noble, un moine, un juif et un chien, étaient pendus ensemble, avec cette inscription : *Tout est égal.* On enterra plusieurs centaines de personnes jusqu'au cou dans le sable, et on leur fracassa la tête; on ouvrit le ventre aux femmes enceintes pour en tirer le fruit infortuné, et y substituer, par une effroyable dérision, des chats furieux. Les Russes reprirent plus tard aux Zaporogues tout le butin qu'ils avaient enlevé, et le gardèrent pour eux-mêmes, après avoir pendu quelques uns de ces brigands sans aucune formalité; mais ils ne pourront jamais se laver du reproche d'avoir commandé ces barbaries, ou du moins de ne les avoir pas empêchées. Les chefs russes ordonnèrent eux-mêmes de donner le knout à des officiers polonais, de fusiller les prisonniers, parce qu'ils ne pouvaient pas les garder ou ne voulaient pas se fier à leur parole. Un colonel russe, Dréwitz, entre autres, pour son divertissement personnel, laissait mutiler les prisonniers d'une manière horrible avant de les faire mourir.

Bien que ces maux ne pesassent pas également sur toutes les parties de la Pologne, ils dépassaient pourtant de beaucoup les plus grands fléaux d'une guerre ordinaire : car les soldats des deux camps ne vivaient presque que de pillage, et ne quittaient un domaine que lorsqu'il était entièrement dévasté.

Lorsque enfin, pour sauver l'indépendance de la Pologne, la Turquie déclara la guerre aux Russes, cet événement doubla les espérances des confédérés. Catherine, dans son manifeste, assura qu'elle ne combattrait pas contre les Turcs seulement pour son propre intérêt ou pour la gloire de ses armes, mais surtout pour défendre les libertés et le territoire de la Pologne, dont l'inviolabilité était le but constant de ses efforts ! Et Panin écrivait dans le même sens que l'impératrice ne pouvait agir, aux yeux de l'univers, avec un peuple libre et indépendant, qu'en qualité d'amie et d'alliée.

L'appui de la Turquie parut bientôt aussi à redouter que celui de la Russie, et l'évêque Krasinski écrivit à Potocki : « Attirer les Turcs pour chasser les Russes c'est mettre le feu à la maison pour se débarrasser des vers ! » En effet le grand-visir Mehemet avait eu pendant quelque temps le projet de dévaster la Pologne pour la sûreté de la Turquie.

Le secours que la France envoya aux confédérés par Dumourier fut aussi insignifiant que l'appui des Turcs, battus partout par les Russes. Mais ce qu'il y avait de plus funeste et de plus condamnable, c'est que les confédérés eux-mêmes étaient en proie à des divisions profondes; et, malgré les efforts et les avis des citoyens les plus dévoués et des meilleurs esprits, la plupart songeaient plus à la table, au jeu, à la danse, qu'à la guerre; et, pendant qu'ils avaient sans cesse à la bouche les grands mots de sacrifices à la patrie, ils n'avaient en vue que des intérêts secondaires ou leur agrandissement personnel.

Ayant échoué dans la tentative d'enlever le roi, les confédérés se trouvèrent avoir éveillé par là l'intérêt général pour sa personne, et sa déchéance par eux proposée parut peu opportune et imprudente. Le primat Podoski ayant écrit lui-même à la tzarine que la cause de tous les mécontentements serait détruite en chassant le roi, Catherine profita de cette lettre qu'elle envoya sur-le-champ à Stanislas, pour envenimer les haines, en faisant éclater davantage sa générosité et la nécessité de sa protection. Elle ordonna que les Russes et les Polonais ne refuseraient pas au roi les honneurs militaires; puis elle demanda que le roi se réunît à l'armée russe pour combattre les Turcs, ce qui pouvait bien passer pour une dérision amère.

Pendant que les Turcs opposaient encore une résistance vigoureuse, Catherine feignit d'être mécontente de son ambassadeur, et de vouloir agir avec plus de modération à l'égard de la Pologne. Alors une assemblée de sénateurs convoquée par les Czartoryski déclara coupables ceux qui avaient approuvé l'intervention constante de la Russie, et traité les confédérés de Bar comme rebelles. Mais à peine les chances de la guerre lui furent-elles favorables, que Catherine, changeant de langage, rejeta avec colère cette décision du sénat, et demanda à Stanislas l'éloignement des Czartoryski et des ministres qui l'avaient votée.

Les Polonais sincèrement dévoués à leur pays conservaient toujours l'espoir de réconcilier le roi avec les confédérés; mais les passions violentes de ces derniers s'opposaient à ce dessein, autant que les anciennes liaisons de Stanislas avec Catherine. Celui-ci se flattait d'ailleurs de rétablir l'ordre au moyen de demi-mesures, de protocoles et de discours, et tremblait d'être renversé s'il venait à se séparer des Russes. Lorsque l'union patriotique, fondée avec l'appui de ces derniers, chercha aussi à opérer une conciliation entre tous les partis, Saldern s'en retira tout à fait, déclara que désormais il ne pouvait plus avoir de rapport avec elle, et ordonna même l'arrestation du primat, violence que la cour ne désapprouva que lorsqu'elle provoqua un mécontentement général.

Les progrès des Russes en Turquie et leur influence souveraine en Pologne durent nécessairement éveiller enfin les alarmes de toutes les puissances de l'Europe; mais l'Angleterre, comme à son ordinaire, ne s'occupa que de son intérêt particulier et de l'aplanissement des difficultés qui entravaient ses relations avec l'Amérique; la France, depuis la chute de Choiseul (en décembre 1770), voyait chaque jour une faiblesse plus grande s'introduire dans ses conseils; enfin la Prusse et l'Autriche, égarées par des passions imprudentes et anti-nationales, ne songèrent qu'à leur malheureuse rivalité. Ces deux dernières auraient pu mettre un terme aux envahissements de la Russie, et amener la résurrection de la Pologne; mais si la Prusse s'était séparée de la Russie sans être sûre de l'Autriche, on la regardait comme perdue; de même l'Autriche semblait courir les plus grands dangers si une alliance plus intime venait à se resserrer entre la Prusse et la Russie. Ces positions incertaines créèrent une politique indécise et calculatrice, d'où plus tard sortit un tissu d'injustices et de crimes.

A la première entrevue de Frédéric II et de Joseph II à Neisse (août 1769), ces deux monarques convinrent de ne point agir hostilement l'un contre l'autre, en cas d'une guerre entre la France et l'Angleterre ou d'autres événements semblables; et, à l'époque de la seconde entrevue (septembre 1770), l'empereur déclara que l'Autriche ne souffrirait jamais que la Russie passât le Danube; que l'alliance avec la Prusse pouvait seule conjurer l'orage dont l'est était mena-

cé ; que la Porte avait demandé la médiation de l'Autriche pour obtenir une paix avantageuse, et que Frédéric II ne devait pas refuser la sienne. Le roi de Prusse se prononça d'une manière également favorable (sans porter toutefois la moindre atteinte à ses relations antérieures avec la Russie), et écrivit à son ambassadeur à Pétersbourg « que de ces circonstances pouvait sortir un plan de pacification pour la Pologne, pacification qui ne pouvait avoir lieu qu'en traitant par les voies de la douceur avec les membres de la confédération ; qu'il fallait maintenir le roi sur son trône, exclure les dissidents du sénat, étendre les pouvoirs du généralissime sur l'armée, etc., etc. »

Quant à la guerre, Catherine répondit que les Turcs l'avaient attaquée contre toute espèce de droit, en se faisant de l'événement de Balta un prétexte pour se mêler des débats de la Pologne, bien qu'ils eussent approuvé l'élection de Poniatowski. Décidée à ne jamais étendre ses états par la conquête, elle ne demandait qu'une indemnité pour les frais de la guerre, avec les garanties que réclamait la paix de son empire et le bien de l'humanité ; *avec cela :* la cession des deux Kabarda et d'Azow, qui avaient appartenu originairement à la Russie ; l'occupation d'une île de la Grèce, pour y former un entrepôt commercial ; la libre navigation de la mer Noire, l'indépendance des Tatars, et la création d'un duché indépendant de la Moldavie et de la Walachie. Frédéric II lui-même trouva ces exigences déraisonnables et outrées. L'empereur d'Autriche déclara qu'on ne pouvait pas attendre de la Porte, qui avait des forces suffisantes pour continuer la guerre, qu'elle acceptât des conditions qu'on oserait tout au plus présenter après les plus grands revers, et qu'il était aisé de comprendre que la prétendue indépendance des Tatars, de la Moldavie et de la Walachie, serait placée sous l'autorité exclusive de la Russie, ce à quoi l'Autriche ne consentirait jamais.

Tandis que l'on affectait ainsi de s'intéresser aux Turcs sans aucune apparence d'arrière-pensée personnelle, l'Autriche, en 1770, occupait à main armée, dans le cercle de Zips, treize marchés et deux cent soixante-quinze villages, qu'en 1412 la Hongrie avait livrés à la Pologne comme nantissement de ce qu'elle lui devait. Et Frédéric II, sous le prétexte de punir une prétendue violation de ses frontières, et de défendre son pays contre la propagation de la peste, fit entrer ses soldats sur le territoire polonais. Les fournitures immenses exigées par ses troupes furent payées au dixième de leur valeur.

Catherine, qui prétendait régner seule en Pologne, témoigna un mécontentement très vif de ces agressions, et dit au prince Henri de Prusse (présent en ce moment à Pétersbourg), au sujet de l'occupation du cercle de Zips : « Il paraît qu'on n'a qu'à se baisser pour ramasser quelque chose en Pologne. Si l'Autriche a le projet de partager la république, les autres puissances ont bien le même droit. » Passant à la conduite de la Prusse, elle dit, d'un ton plus doux, qu'elle regrettait que Frédéric II, par suite de son alliance avec la Russie, eût été entraîné à d'aussi grands sacrifices, et qu'elle désirait sincèrement qu'il obtînt une indemnité convenable, afin d'être mieux assurée de sa persévérance. Alors le prince, pour sonder le terrain, lâcha quelques mots du projet de détacher au profit de la Prusse les provinces occidentales de la Pologne, et, bien que Panin et Saldern protestassent contre tout partage de la république, cette pensée fut cependant appuyée par d'autres courtisans, et Catherine déclara que pour le moment elle ne demandait rien pour elle, mais qu'elle n'avait rien à opposer au plan relatif à la partie orientale de la Prusse, en tant que cela ne troublerait pas la balance de l'Europe.

Bien que ces belles paroles n'eussent encore rien d'explicite, Frédéric II ne cacha point son effroi lorsque son frère Henri lui communiqua le premier l'idée d'un partage de la Pologne : car il sentait parfaitement que le droit, l'honneur et la foi, allaient être complétement violés. Bientôt, cependant, le désir de donner plus de consistance à son royaume, et la crainte naturelle que la Russie ne dévorât seule toute la proie, le préoccupèrent exclusivement. C'est ainsi qu'en poursuivant les négociations relatives à la paix avec la Turquie, on s'avançait vers l'abyme d'un pas de plus en plus précipité.

Après que le sultan eut rejeté les premières conditions rappelées plus haut, Kaunitz dit que la Russie devait se contenter de la ville et du cercle d'Azow, des deux Kabardes, du libre commerce dans la mer Noire, et d'une indemnité pécuniaire convenable. Le comte ajouta qu'il supposait que la Russie donnerait l'assurance de n'exiger, ni pour elle ni pour d'autres, aucune partie de la Pologne. Cela, du reste, ne s'opposait aucunement à ce que l'Autriche restituât le cercle de Zips à la Hongrie, attendu que cette réunion n'était pas fondée sur un droit nouveau ou douteux.

Alors Frédéric II proposa à la Russie un traité de paix qui ressemblait à celui de Kaunitz, et lui fit observer qu'en réglant ces conditions on engagerait l'Autriche à se tourner tout à fait vers la Turquie, et à chercher à s'indemniser de ce côté. Mais la tzarine répondit que Kabarda était un pays presque désert, insignifiant, et qui ne donnait aucun revenu ; qu'Azow était dévasté, et avait perdu son ancienne importance ; que le libre commerce sur la mer Noire était, en temps de paix, aussi avantageux aux Turcs qu'aux

Russes ; qu'une indemnité pécuniaire considérable était au dessus des moyens de La Porte, et que c'était là d'ailleurs un résultat peu digne de la guerre ; que l'idée tout à fait neuve d'un équilibre politique dans l'ouest appartenait à l'Autriche (peut-être la France la lui avait-elle suggérée) : car cette idée apparaissait pour la première fois dans les négociations; enfin que la crainte que les Tatars, la Moldavie et la Walachie, fussent sous la dépendance de la Russie, était une supposition gratuite dénuée de toute espèce de preuve, et que d'ailleurs l'Autriche devait concevoir moins d'inquiétude de ces petites principautés indépendantes qu'ils s'agissait d'ériger, que des grandes puissances. A cette explication Panin ajouta : « Si le prince Kaunitz pose pour base de la politique que chaque puissance doit maintenir les autres dans la possession paisible de ce qui leur appartient, et s'il rejette tout partage de la Pologne, de son côté il ne doit pas non plus prétendre exclusivement au cercle de Zips : car il n'y a aucun état qui ne puisse élever des prétentions sur ses voisins, et les faire valoir avec succès dans des circonstances favorables. On n'ignore pas que la Russie et la Prusse ont aussi des prétentions fondées sur les provinces polonaises, et que ces puissances ne sont peut-être pas éloignées de les faire valoir de concert avec l'Autriche, afin que chaque état obtienne des avantages balancés. » Dès lors on put facilement entrevoir qu'on laisserait aux Turcs la Moldavie et la Walachie, sauf à trouver ailleurs des indemnités.

Pendant ce temps, la cour de Vienne conclut, le 6 juillet 1771, un traité avec la Porte, d'après lequel cette dernière s'engageait à payer une somme considérable pour les frais de la guerre et à céder une partie de la Walachie à l'Autriche, et s'obligeait à établir des relations amicales entre cette puissance et les états barbaresques. L'Autriche, de son côté, promit qu'elle interviendrait par la voie des négociations ou par la voie des armes pour décider la Russie à restituer à la Turquie tout ce qu'elle lui avait enlevé, sans que l'indépendance et l'intégrité de la Pologne, pour lesquelles la guerre avait été entreprise, en souffrissent la moindre atteinte.

Ainsi, l'Autriche semblait avoir pris enfin une décision ferme et honorable; mais en réalité elle ne voulait que s'arrondir des deux côtés : gagner ici le territoire de Zips, là une partie de la Walachie, et jouer le double rôle d'alliée et de médiatrice. Mais, comme il n'était rien dit dans le traité sur le mode, le moment et l'efficacité de cette médiation, et que même cet article devait demeurer secret, il n'en résulta aucun avantage pour les Polonais ni pour les Turcs, et les deux nations furent également trompées.

Alors Catherine ne désirait rien tant que de pacifier la Pologne, afin de la garder entièrement pour elle ; mais son ambassadeur Saldern, despote par la tête et par le cœur, n'était nullement l'homme qu'il fallait pour un tel dessein, et Frédéric II ne se sentait pas disposé à se sacrifier plus long-temps aux vues de la tzarine si on ne lui offrait pas une indemnité suffisante. Il informa l'ambassadeur d'Autriche à Berlin, le baron Swieten, de l'état des négociations, et obtint pour réponse que l'Autriche n'avait pas occupé le cercle de Zips dans l'intention de le garder, mais seulement de le tenir comme nantissement de certaines sommes qui lui étaient dues ; que ce cercle serait évacué aussitôt que la Prusse et la Russie retireraient leurs troupes de la Pologne ; qu'un partage de ce pays était difficile, et jetterait une nouvelle confusion dans les affaires de l'Europe; c'est pourquoi il conseillait au roi de ne pas y donner son adhésion. Le roi revenant à ses premières hésitations, et représentant de nouveau à Catherine que ces projets ne sauraient être justifiés aux yeux de l'Europe, elle s'écria : « Je prends sur moi tous les reproches qu'on pourra faire ! » C'est ainsi que la fausse civilisation du 18ᵉ siècle s'absolvait elle-même de ses crimes, et donnait à cette audace insolente le nom de souveraine grandeur.

La tâche de conclure une paix équitable avec les Turcs, et de réviser sagement la constitution polonaise, était simple, naturelle, et très facile à exécuter. Mais, loin de là, ces trois puissances se lancèrent dans les voies d'une politique tortueuse, mesquine, où l'on ne marchait qu'escorté de la trahison. Malgré toutes leurs défiances secrètes, leur sourde inimitié, leur jalousie, trois souverains d'un caractère aussi élevé et aussi différent se réunirent, et, l'on peut hardiment le dire, contre leur propre intérêt, se mirent de concert à l'œuvre pour consommer l'acte le plus injuste et le plus infâme dont les annales de l'histoire aient conservé le souvenir.

Bien que tout s'accomplit avec la plus grande dissimulation, il transpira quelque chose des plans de partage. Alors on mentit impudemment à la France, à l'Angleterre et à la Pologne, en proclamant à haute voix et répétant dans les correspondances *que personne ne pensait à cela.* L'équité et la raison prescrivaient de croire à ces protestations. De plus, Catherine avait solennellement déclaré, le 17 décembre 1763, que les bruits répandus sur ses prétendus desseins de s'emparer de la Pologne étaient une horrible calomnie, un mensonge infâme; qu'elle savait trop bien que le bonheur d'un peuple ne consistait pas dans les conquêtes, et qu'elle était sincèrement décidée à maintenir la république dans ses droits, ses libertés et son intégrité, conformément au traité de 1686. Le roi de Prusse déclara également, le 24

janvier 1764, que, bien loin de vouloir étendre ses états, le roi travaillait constamment et ne cesserait jamais d'agir pour le maintien de toutes les libertés et du territoire intégral de la république. En prenant le titre de roi de Prusse, Frédéric dit, le 24 mai 1764 : « Nous n'avons ni la volonté ni le projet de porter aucune atteinte aux traités existants ; nous voulons au contraire protéger avec sollicitude toutes les libertés et tous les droits de la république.

A Vienne, Kaunitz était poussé d'un côté par Marie-Thérèse, qui voulait la paix et le droit, mais sans trop d'insistance ; de l'autre par Joseph II, qui, avec ses plans de conquête, voyant le droit d'un œil indifférent, préférait les avantages du triomphe, et surtout l'éclat. Se plaçant entre ces deux avis, Kaunitz choisit d'abord les voies pacifiques, et jugea que le meilleur parti était de mettre en avant des prétentions exagérées, afin de faire échouer par là le plan de partage, ou d'obtenir une plus large part de la proie commune. Suivant son plan avec une duplicité parfaite, le ministre autrichien gardait le plus profond secret avec la France, alors alliée de sa cour, tandis qu'il disait à l'ambassadeur russe, en janvier 1772, qu'aussitôt que l'on adopterait, pour maintenir l'équilibre européen, le système du partage, il ne serait pas absolument nécessaire de s'en tenir uniquement à la Pologne ; que, dans le cas où ce pays n'offrirait pas assez d'*étoffe* pour former un partage égal entre les trois cours, on serait toujours à même d'enlever à quelque voisin une portion de territoire dont il n'aurait que faire ; que celui-ci, d'ailleurs, si l'arrangement convenait aux trois puissances, serait bien obligé, bon gré malgré, de s'y prêter. Et quand le prince Galitzin demanda, tout étonné, s'il entendait par là la Turquie, Kaunitz, qui venait de conclure un traité définitif avec la Porte, répondit : « Précisément ! » Il ajouta qu'il espérait cependant que, pour aplanir les difficultés, on procéderait de part et d'autre avec *bonne foi* et *candeur*, et qu'on prendrait les précautions nécessaires pour que la France et l'Angleterre ne pussent rien soupçonner ; que, puisqu'on était déja d'accord sur l'utilité de la mesure, la Russie et la Prusse, qui depuis long-temps avaient débattu la question, devaient soumettre leur plan à l'Autriche, pour que celle-ci vît ce qu'elle pourrait demander.

C'est ainsi, en effet, que les choses se passèrent, Panin ayant répondu que la cour de Vienne reconnaîtrait qu'on avait toujours eu l'intention de lui accorder ce qui devait lui revenir, et de la seconder dans ses prétentions du côté de la Turquie ; que lui, Panin, se faisait un honneur d'agir envers Kaunitz avec cette franchise et cette affection qu'il lui avait toujours inspirées.

Avec une égale sincérité, Frédéric dit au baron Van Swieten qu'il avait été séduit par un plan qui contribuait à la paix générale en arrondissant ses états sans recourir aux armes, et sans exciter le déplaisir de l'Autriche. Van Swieten, non moins amateur de cette manière de s'arrondir, proposa au roi de céder à l'Autriche Glatz avec une partie de la haute Silésie, en échange des provinces polonaises ; mais le roi s'y refusa vivement, et observa qu'il n'aurait point d'objection à faire contre un arrondissement de l'Autriche du côté de la Servie et de la Bosnie. Kaunitz écarta cette discussion en répliquant qu'il n'avait jamais songé qu'à des concessions volontaires.

Bien qu'à cette époque Panin ne cessât encore de répéter que la Pologne devait rester un état indépendant et fort, sans quoi le contact des trois puissances amènerait la discorde et tous les maux qui l'accompagnent, les prétentions du Moscovite et de l'Autrichien furent cependant si exagérées, que leur iniquité faillit se briser entre leurs mains et s'élever contre eux. Mais la crainte de l'intervention des autres puissances, différentes difficultés d'exécution, et surtout une avidité insatiable, firent procéder, le 5 août 1772, à la conclusion du traité de partage. Au lieu de sentir quelque trouble en présence d'un événement si long-temps révoqué en doute, et qui maintenant devenait visible à tous les yeux, on disait avec orgueil que l'histoire allait offrir pour la première fois l'exemple de trois souverains se partageant d'une manière si amicale les possessions d'un quatrième !

Dès le mois de mai 1771, Catherine publia un manifeste dans lequel elle disait : « En Pologne, le gouvernement est sans action, la loi sans force, et tout y est sacrifié à l'ambition et à la cupidité. L'anarchie lève sa tête de l'abyme des calamités publiques, et marque son règne par le meurtre et le pillage. » — Il manquait une seconde partie à la vérité de ce tableau : on devait ajouter qu'il était l'œuvre de la tzarine, qui, pour assouvir sa cupidité tyrannique, avait, par tous les moyens imaginables, ouvert et envenimé les plaies saignantes de l'état.

Après ces expositions de griefs, on vit enfin, le 18 septembre 1772, paraître une déclaration des trois puissances, où il était dit que les trois cours étaient décidées à prendre les mesures les plus justes et les plus efficaces pour rétablir dans la Pologne l'ordre et la tranquillité, et asseoir sur des bases plus solides la constitution et les libertés de la nation, ce qu'elles voulaient exécuter d'autant plus promptement, qu'elles ne pouvaient pas avoir la certitude que l'harmonie qui présidait aujourd'hui à leurs rapports mutuels régnerait encore plus tard, et qu'elles ne pouvaient

espérer d'obtenir par les voies ordinaires ce qu'elles avaient le droit d'exiger. Conformément à cette déclaration, on engageait les Polonais à mettre fin à leurs dissensions, à renoncer à de vaines illusions, et à coopérer de toutes leurs forces à la réalisation de ces heureux résultats : c'est-à-dire qu'il fallait qu'ils cédassent 3,000 milles carrés aux puissances conjurées pour le partage de leur patrie !

En même temps les rois alliés, sans attendre ni réponse ni acte de cession, prirent possession des provinces polonaises. Frédéric II, quant à ses droits, s'en référa à des preuves qu'il a toujours été impossible de constater; se plaignit d'un grand nombre d'injustices qu'il avait eu à essuyer de la part de la Pologne ; réclama de prétendus capitaux et dommages-intérêts dus depuis des siècles; ordonna, sous les peines les plus sévères, que dans le territoire usurpé on lui gardât foi et obéissance comme au seul maître légitime, et qu'on eût à rompre toute espèce de relation avec la Pologne.

L'Autriche disait pour sa justification que, ce que l'on objectait en faveur de la Pologne n'ayant aucune valeur, sa prétention, par conséquent, était suffisamment fondée; qu'en outre, vu le texte de la constitution de la république, on ne pouvait espérer de vivre avec elle en bonne intelligence, et qu'ainsi il fallait se contenter d'un petit équivalent.

Dans l'oukase rendu par la Russie au sujet de son envahissement, Catherine promet aux Polonais toutes les libertés et priviléges moscovites ; elle espère que chacun se montrera digne d'une faveur aussi haute en faisant éclater un amour vrai pour la patrie et une ardente affection pour une souveraine aussi magnanime. Celui qui cependant ne se conformerait pas à cette bienveillante injonction dans le courant de trois mois verrait ses biens confisqués !

Le roi Stanislas protesta trop tard contre un acte qu'il aurait dû pressentir depuis long-temps, et s'exprima comme les confédérés de Bar. Il fut obligé de convoquer une diète. Alors les mêmes princes qui avaient précédemment prescrit l'unanimité dans les décisions, et qui avaient déclaré les confédérations contraires aux lois, ordonnèrent « que la pluralité des voix devait prévaloir, et qu'aucun habitant des pays occupés ne pouvait être élu pour la diète. » Mais par ces mesures de violence les puissances alliées n'atteignirent pas leur but, c'est-à-dire qu'elles n'obtinrent une soumission ni assez prompte, ni assez lâche. Les Polonais établirent au contraire, par des preuves victorieuses, qu'en invoquant de pareils principes, la plus grande partie du territoire de leurs voisins devait leur appartenir; que le mépris de tous les droits de possession, de tous les traités, le rejet de toute prescription légale, conduisaient, dans la loi politique comme dans la loi civile à la plus infâme, injustice; qu'il était inouï qu'on se rendît dans sa propre cause juge et partie, et que jamais on n'avait pu réclamer aux possesseurs de bonne foi des dommages-intérêts pour des prestations remontant à des siècles; qu'en outre, les trois puissances avaient originairement et expressément renoncé dans nombre de traités à toute réclamation contre la Pologne, et que maintenant elles voulaient placer des prétentions surannées, prescrites et annulées, au-dessus des traités récents et des droits reconnus; enfin qu'elles mettaient en avant des griefs auxquels elles avaient elles-mêmes donné naissance, ou du moins qu'il avait dépendu de leur volonté de faire disparaître.

Au lieu d'être ramenés par des considérations aussi justes à une réflexion plus mûre, à la honte et aux regrets, les trois souverains menacèrent les nobles qui ne se rendraient pas aux diètes des peines les plus sévères, et les avertirent que tout opposant serait regardé comme un ennemi de sa patrie. Le 4 décembre 1772, ils déclarèrent que les hésitations des Polonais les avaient jetés dans un grand étonnement, et que leur dignité, comme la justice, prescrivait certaines bornes à leur *modération !* Le 2 février 1773, ils firent également entendre qu'en s'enfermant dans une obstination indéfinie, on ne reconnaissait point leurs justes prétentions; et que les Polonais n'étaient mus que par des illusions coupables, par l'esprit de parti et par un égoïsme étroit.

Saldern surtout, qui, deux ans plus tard, à cause de ses extorsions, perdit tous ses emplois, et fut chassé de Russie, agissait avec plus de violence qu'un chef de prétoriens, ou qu'un pacha turc. — Il manda chez lui les sénateurs, et leur dit : « qu'ils étaient là pour prendre ses ordres, les exécuter, et remercier les puissances de ce qu'elles voulaient bien leur laisser; que leur désobéissance les faisait descendre jusqu'au rang des brutes, et qu'ils ne méritaient pas qu'on leur adressât la parole !» —Et lorsque le primat du royaume s'éloigna, Saldern, considérant son départ comme une offense, l'obligea de revenir et le tint gardé par des soldats. Il parlait aux sénateurs comme s'ils eussent été des serfs et des rebelles, qu'il pouvait bannir arbitrairement en Sibérie, ou faire fusiller.

Enfin les alliés déclarèrent, sur la proposition de la cour de Vienne, que, si à une époque désignée toutes leurs demandes étaient accordées, ils retireraient leurs troupes; dans le cas contraire ils partageraient la Pologne entière. — Ainsi poussés jusqu'à la dernière extrémité, la plupart des députés, dans leurs séances peu nombreuses, consentirent à la cession des provinces occupées. Les opposans furent accusés de rébellion par les trois ambassadeurs, et déclarés enne-

mis de leur patrie! Ceux qui avaient donné leur consentement croyaient que les débris de la patrie ne pouvaient être conservés que par la soumission; les opposants au contraire avaient la conviction qu'une énergie puissante permettait seule, sinon d'échapper aux trames de l'étranger, du moins de sauver l'honneur.

Par ce premier partage Frédéric II s'appropria la Prusse royale, moins Dantzig et Thorn, et une partie de la Grande-Pologne, jusqu'au Noteç, environ 630 milles carrés et 416,000 habitants. — L'empereur d'Autriche prit le comté de Spiz, et une partie des palatinats de Krakovie, Sandomir, Belz, de la Russie rouge et de la Podolie, 1280 milles carrés et 2,700,000 habitants. — La tzarine enfin s'empara de Polock, Witepsk et Mscilaw, jusqu'à la Dzwina et le Dnieper, environ 1975 milles carrés avec 1,800,000 habitants.

L'arbitraire même a ses règles; on aime à les garder pour se voiler du moins d'une apparence de légalité : dans ce partage cependant on ne comprend pas pourquoi on assigna à chaque puissance telle partie ou telle autre, ni plus ni moins. Mais la cupidité et l'envie ne pouvaient rien enfanter que de monstrueux et d'injuste; l'on remarqua à peine cette absurde méthode de conserver l'équilibre, qui donnait plus au plus puissant et moins au plus faible.

Alors les Polonais se crurent du moins assurés des limites de leur patrie ainsi découpée : car les puissances co-partageantes avaient solennellement renoncé pour l'avenir à toutes prétentions passées et présentes sur la Pologne. Mais ils étaient dans l'erreur. La Prusse, par exemple, dont la frontière longeait le Noteç, demanda encore les terres situées sur la rive opposée de ce fleuve, lesquelles faisaient partie du territoire polonais.

L'ambassadeur de Prusse à Varsovie disait : « Les eaux appartiennent à mon roi lorsque le Noteç déborde, et par conséquent les terres inondées, lorsqu'il est rentré dans son lit. » Par suite de ce raisonnement on établit que le fleuve pouvait déborder à une distance de douze milles, même par dessus les montagnes. A la prière de la générale Skorzewska, le conseiller prussien Brenkenhof, son ami, enclava ses terres avec 2000 habitants dans le territoire prussien; et Frédéric II permit ce nouvel acte d'arbitraire. Bien plus, en février 1773, le roi donna l'ordre de reculer insensiblement ses frontières, et réunit ainsi à son royaume 46,000 habitants; puis, l'année suivante, encore 18,000, avec des villes et villages.

L'Autriche agit de même, et l'ambassadeur de cette puissance déclara qu'il espérait que, dans la solution des difficultés élevées relativement aux nouvelles démarcations, les subtilités se retireraient devant le droit et la justice. Il se plaignit que les Polonais demandassent la sortie des troupes impériales avant de les avoir payées, ainsi que cela avait eu lieu à l'égard des autres puissances. Joseph et Frédéric II défendirent toute émigration des territoires dont ils s'étaient emparés; et cette défense s'étendit même aux voyages que la couronne n'aurait pas autorisés. Enfin, Catherine, qui voulait maintenir sa suprématie en Pologne, déclara en 1774, à propos des empiétements dont nous venons de parler, que l'on devait en effet trouver justes les plaintes des Polonais; que les puissances pouvaient aisément réduire les Polonais au silence, en recourant à des moyens violents; mais que cette voie répugnait au caractère bien connu de ces souverains, et que ce n'était pas celle qu'ils avaient suivie jusqu'à ce jour dans les traités conclus avec la république en toute liberté et légalité; qu'il valait donc mieux jouir de la tranquillité actuelle que de pousser de nouveau à l'extrême l'irritation entre les Polonais et les trois cours.

Cette apparente bienveillance de la tzarine eut pour conséquence naturelle le maintien en Pologne des vieilles et funestes formes électives, ainsi que du *liberum veto*. Catherine se trouva même par là engagée à garder le silence lorsqu'on repoussa des hauts emplois les dissidents dont elle avait soutenu si vivement les intérêts; lorsqu'on se prononça contre tous changements dans les lois religieuses, qu'on créa des monopoles pour la confection et le débit des boissons, qu'on interdit aux bourgeois et aux ouvriers d'acquérir des biens immeubles, afin qu'ils ne sortissent pas de leur condition, et qu'on annonça quelques améliorations véritables, mais sans les mettre à exécution.

La confédération de Bar s'était dissoute depuis long-temps, et, malgré tout ce qu'on avait pu trouver de blâmable dans ses moyens et dans son but, elle succomba plutôt sous la violence étrangère que sous le poids de ses propres fautes. N'éprouve-t-on pas une douleur amère en voyant un esprit aussi élevé que celui de Frédéric II s'abaisser jusqu'à chercher dans les dernières convulsions d'un peuple agonisant le sujet d'un poème plutôt frivole et grossier que *comique!*

Voltaire tenta avec plus de frivolité encore de justifier le partage de la Pologne en disant : « Quand il y a du feu chez le voisin, on doit entrer dans sa maison et se mêler de ses affaires. » Oui, pour éteindre l'incendie et porter secours aux habitants; mais non pour piller et dévaster.

L'Europe était plongée dans une apathie si insensible, dans un égoïsme si froid, qu'elle assista à la ruine de la Pologne sans s'émouvoir; personne n'eut même cet esprit de prévoyance qui nous apprend que,

lorsque les empereurs et les rois foulent ainsi aux pieds les bases fondamentales du droit éternel, ils précipitent le corps social dans un abyme de dépravation, et que, bientôt après, les masses se ruent avec une rage révolutionnaire contre l'autorité avilie.

II.

L'histoire impartiale, en frappant d'une sévère réprobation la conduite des trois cours copartageantes, est obligée de reconnaître aussi les fautes des Polonais et de les signaler au blâme de la postérité. Où trouvat-on des éléments de ruine si ce n'est chez eux-mêmes ? Ceux qui se sacrifièrent pour leur pays n'adoraient qu'une liberté mal comprise, pendant que la seule et vraie liberté était formellement exclue par la constitution. Malheureusement ils oublièrent presque tous que l'amour de la patrie et le courage ne sont suffisants que lorsqu'ils animent une nation entière; ils ne virent pas qu'une démocratie nobiliaire, fondée sur la nullité de la bourgeoisie et sur l'esclavage des paysans, était irrésistiblement poussée, malgré son éclat apparent, vers un abyme sans fond. La plupart des grands, occupés d'eux seuls et de leurs jouissances, trouvant dans les excès et les vices de lâches consolations aux malheurs de la patrie, pardonnèrent à leurs oppresseurs, afin de se comprendre dans cette absolution facile, ou étouffèrent tout souvenir du passé pour justifier leur propre insouciance.

Mais, plus se multiplient les fautes, les difficultés, les obstacles, plus on admire la sagesse, le courage inébranlable, la persévérance et le généreux dévoûment de ces vrais enfants de la patrie, dont les efforts infatigables travaillèrent à sa résurrection.

Après le premier partage, la Russie fit adopter dans le royaume démembré une constitution qui consacrait tous les vices de l'ancienne, la royauté élective, *le liberum veto*, l'impuissance militaire, le désordre des finances, le servage des paysans, la nullité des villes, et qui remettait toute l'autorité entre des mains dont elle disposait. Bien que ces institutions ne fussent approuvées ni par une diète libre, ni par la Prusse, ni par l'Autriche, Catherine se vantait d'être elle-même la meilleure garantie de la constitution polonaise; c'est-à-dire qu'elle exerçait dans un pays indépendant un pouvoir qui devait y maintenir pour toujours le désordre et l'asservissement. L'anarchie fut donc moins causée par la désobéissance aux mesures du gouvernement que par leur exécution littérale. Un conseil permanent, composé de 36 membres, décidait partout où il s'agissait d'un avantage à accorder aux Russes; mais quand il était question d'une amélioration réelle, quand les intérêts du pays étaient en jeu, on exigeait l'impossible, c'est-à-dire l'unanimité du sénat entier et de l'ordre équestre! Le conseil changeait les décisions des législateurs, les législateurs rejetaient les propositions du conseil, jusqu'au moment où les envoyés russes venaient se placer entre ces deux corps. L'arrogance de ces agents dans leurs rapports avec le roi, leur mépris insultant pour la nation, leur luxe et leur cupidité, joints aux vexations et aux violences des soldats moscovites toujours cantonnés dans le pays, excitèrent au plus haut degré la haine contre la Russie. Mais que pouvaient la colère et les plaintes, tant que les trois puissances restaient unies, et que les Polonais se trouvaient sans armée, sans argent et sans relations politiques ? Aussi Potemkin, appréciant cette position, disait-il en 1782 que l'on aurait pu partager la Pologne tout entière sans qu'il en résultât plus de clameur. L'opposition calculée de Frédéric II arrêta seule les projets violents de ce favori, et la Pologne sentit renaître de plus grandes espérances, lorsque l'alliance de l'empereur Joseph et de la tzarine contre les Turcs amena, en juin 1788, une alliance entre la Prusse et l'Angleterre, contre les exigences des deux cours impériales. Catherine chercha à éveiller de la défiance contre la cupidité de la Prusse, en proclamant que, vu l'étendue de son vaste empire, elle n'aspirait à aucune nouvelle conquête; qu'au contraire elle voulait étendre et agrandir la Pologne en l'associant à la guerre avec la Turquie. Frédéric II, de son côté, fit déclarer à Varsovie par son ambassadeur Lucchesini qu'il ne pensait nullement à un partage de la Pologne; mais qu'il avait en vue un dessein plus glorieux, celui de défendre l'Europe contre les barbares du Nord, et de rendre à la république son ancienne splendeur, sa puissance et ses libertés; qu'une alliance entre la Russie et l

Pologne entraînait ce dernier royaume dans une guerre funeste contre la Turquie, et le mettait en état d'hostilité avec la Prusse, tandis qu'une alliance avec cette puissance, que lui, Frédéric, proposait, était d'autant plus avantageuse, qu'il s'engageait en même temps à garantir l'inviolabilité du territoire polonais.

Placés dans l'alternative de s'unir à une de ces puissances, les vrais amis de la patrie, ayant à leur tête Ignace Potocki et Kollontay, se décidèrent pour la moins dangereuse, pour la Prusse; ils aimèrent mieux se fier au caractère de Frédéric-Guillaume II qu'à la tzarine, qui les avait si souvent trompés. La diète répondit au roi de Prusse, d'un ton amical plein de dignité, que l'on n'avait aucun projet de guerre ni d'aggression, mais que l'on songeait uniquement aux améliorations intérieures et à la juste défense du territoire et des droits de la Pologne; que l'assurance donnée par le roi de sa résolution de maintenir les traités devenait doublement précieuse par ses vertus privées et sa noble manière de penser.

Lorsque Catherine eut appris l'issue de ces négociations avec la Prusse, elle déclara, le 5 novembre 1788, par son ambassadeur, le comte Stackelberg, qu'elle regarderait tout changement apporté aux dispositions de 1775 comme une violation des traités. De l'autre côté, la note prussienne du 19 novembre 1788 exposait que le roi, connaissant la sagesse et l'énergie dont la diète avait fait preuve jusqu'à ce jour, se plaisait à croire qu'elle ne se laisserait pas détourner des mesures qui honoraient si hautement sa prévoyance, par des considérations tirées d'une prétendue garantie d'un ordre de choses antérieur: car rien ne pouvait empêcher un état libre de changer soit sa forme de gouvernement, soit des lois imposées par la force et reconnues mauvaises, etc... Aussi le roi était-il prêt à remplir ses engagements, comme garant et comme allié, et à assurer avant tout à la république son indépendance, sans s'immiscer dans ses affaires intérieures, et sans troubler la liberté de ses délibérations. Une proposition faite plus tard par Frédéric-Guillaume, le 8 décembre 1789, se terminait ainsi: «Si la Pologne porte son armée jusqu'à 60,000 hommes, et si elle se donne une nouvelle constitution, je signerai une alliance durable avec elle. Mais, quand même aucune alliance ne serait contractée, la république peut toujours compter que je ne l'abandonnerai pas. Elle peut se fier à mon caractère, à ma manière de penser, et enfin à la conscience que j'ai de mes véritables intérêts.»

Ces nobles et fermes déclarations de la Prusse, ainsi que les hostilités de la Turquie et de la Suède contre la Russie, réveillèrent l'espoir, le courage et l'enthousiasme des véritables Polonais. La diète opposa une résistance vigoureuse à l'influence que Catherine voulait conserver sur la législation intérieure, et abolit un grand nombre d'institutions favorables à l'empire russe. Le roi Stanislas lui-même, sentant la honte de sa dépendance, se rapprocha des réformateurs, et écrivit, le 17 mars 1790, au roi de Prusse: «Nous nous reposons uniquement sur l'intégrité bien connue de V. M. et nous vous prions d'apprécier dans votre belle âme les prétentions et les vœux d'un peuple qui vous donne toute son affection. Ce peuple ne demande rien qui n'émane du droit, et ne soit chèrement acheté par dix-sept années de souffrances. Les Polonais sont convaincus que V. M. ne le cède en aucun genre de gloire à ses prédécesseurs, mais qu'elle aspire surtout à en obtenir une: c'est d'élever votre grandeur au dessus de ce faux principe qui ne fait consister le bonheur d'un état que dans la misère de ses voisins.»

Le péril devenant chaque jour plus imminent, les Russes demandèrent que l'unanimité seule décidât à la diète, dont l'existence serait limitée à deux années. Mais on ne voulut rien entendre: car la diète, par une décision unanime, se transforma en confédération, prolongea sa durée pour un temps indéfini, et doubla le nombre de ses membres, afin que la volonté générale se manifestât avec plus de force. Les jeunes députés se montrèrent, pour ainsi dire, plus fermes que les anciens; et malgré toutes les intrigues de la Russie, les délibérations gagnèrent en énergie et en intérêt. Les malveillants cherchèrent alors à temporiser en se tenant à la stricte observation des formes surannées; et lorsqu'on eut corrigé ces dernières, et que le conseil permanent, soumis à l'influence russe, eut été aboli, ils se jetèrent parmi les ultra-patriotes, afin de faire repousser l'alliance de la Prusse, dont ils exagéraient les prétentions.

La Prusse désirait la possession de Dantzig et de Thorn, en échange d'immenses avantages commerciaux dont elle offrait la concession. Les Polonais auraient dû mieux apprécier la nature de cette proposition, l'importance des compensations offertes, et les secrets desseins de l'opposition, soutenue par la Russie, afin de ne pas élever tant de difficultés contre un accord qui leur assurait du moins l'alliance étroite et déclarée d'un voisin puissant. Placé à un point de vue plus élevé, Pitt a dit avec justice: «La chose la plus essentielle pour les Polonais est de se faire des alliés puissants.» Ils ne pouvaient être lésés dans leurs intérêts commerciaux, puisque les traités devaient leur donner à cet égard toute garantie; et que d'ailleurs la Prusse, dans ce qu'elle proposait, accordait à la Pologne plus de revenus qu'elle n'en gagnait. Herzberg prédisait, avec non moins de sagacité, «que ces difficultés intempestivement élevées seraient un jour un sujet de regrets amers pour les Polonais». Ils per-

sévérèrent néanmoins dans leur opposition, et ce n'est que lorsque Lucchesini fit entendre confidentiellement « que Catherine avait offert au roi de Prusse la Grande-Pologne s'il voulait rester neutre pendant la guerre avec la Turquie », que les défenseurs de l'alliance politique avec la Prusse prirent le dessus. D'après le traité d'alliance conclu le 29 mars 1790, les deux parties se garantissaient leur territoire, et se promettaient un appui réciproque en termes exprès, dans le cas où une puissance quelconque, dans un temps quelconque, et d'une manière quelconque, voudrait se mêler des affaires de la Pologne. Cet appui devait être spécialement donné d'abord par la voie des négociations, et, en cas de besoin, soutenu par les armes.

Bientôt après, le 11 avril 1790, Frédéric-Guillaume écrivait au roi de Pologne : « Je regarde comme très précieux et très honorable pour moi d'être le premier allié d'une nation aussi noble et aussi brave. »

Après la conclusion de l'alliance avec la Prusse, tous les amis de la patrie travaillèrent avec zèle à la résurrection de la Pologne. On avait déjà perdu bien du temps, non pas par leur faute, mais par les intrigues de la Russie, par la nullité du roi et par l'opposition tout égoïste et insensée de leurs adversaires, dont les absurdes prétentions, sans cesse renaissantes, furent combattues durant des années avec une sagesse, une modération, une patience et une persévérance au-dessus de tout éloge. Grâce à Dieu, ce ne fut pas enfin sans succès : car la nation devenait de jour en jour plus unie; chaque jour le parti qui voulait empêcher la renaissance de la Pologne tombait plus faible et plus méprisé, tandis que le désordre, la vanité et la désunion disparaissaient. Enfin le roi, pénétré lui-même de l'importance de ces progrès, parut se donner tout à fait aux amis de la patrie, qui, oubliant volontiers le passé, augmentèrent son autorité, et conçurent le légitime espoir de faire passer facilement, avec son appui, tous les changements qui, entrepris contre sa volonté, auraient pu occasionner les désordres les plus graves.

Pendant plus de deux années chaque article de la constitution fut largement discuté, revu, mis à l'épreuve, et le résultat fut couronné de l'assentiment général.

Cependant, comme il était à craindre que, malgré l'absence de tout prétexte légitime pour s'opposer à l'établissement de la constitution, les Russes, avec leurs partisans peu nombreux, n'eussent recours, selon leur habitude, à la violence, et ne tentassent une nouvelle invasion armée, ce ne fut que peu de jours avant la séance destinée à l'adoption de cette charte que le roi annonça son projet au chancelier Malachowski, au maréchal Mniszek et au vice-chancelier Chreptowicz.

Enfin, le roi, d'accord avec Ignace Potocki, le maréchal Malachowski, Kollontay, et quelques autres, décida qu'il fallait devancer les ennemis de la régénération de la Pologne. Le soir du 2 mai 1791, la constitution, lue au palais de Radziwill, en présence d'un grand nombre de députés et de divers citoyens, fut accueillie par une approbation si générale, que les députés s'engagèrent par écrit à n'élever, pendant la séance de la diète, aucune objection qui pût en retarder l'adoption, et à éviter toute apparence de violence. En conséquence, le 3 mai 1791, jour convenu, non seulement ils permirent aux opposants de prendre place à la diète, mais encore ils les autorisèrent à y amener leurs partisans comme spectateurs.

Lorsque le roi parut, il s'éleva une acclamation unanime, et dans son discours d'ouverture, le grand-maréchal dit : « Rappelez-vous comment votre patrie florissait il y a trois cents ans, et comment elle balança la puissance des autres états, et plus tard comment elle devint la victime de ses propres désordres et de la rapacité de l'étranger. » Ces paroles furent suivies d'une communication des rapports, d'après lesquels, comme dix-neuf ans auparavant, les puissances étrangères demandaient une réconciliation et la paix avec la Turquie aux dépens de la Pologne. En terminant, il ajouta que la réforme de la constitution et des statuts organiques était l'unique moyen de rendre la patrie forte, et respectable aux yeux des autres nations.

En ce moment, le député de Kalisz Suchorzewski, séduit ou acheté par les Russes, demanda la parole : elle lui fut accordée, bien que l'on connût son projet de gagner du temps et de s'opposer à l'adoption de tout changement. Son discours, peu concluant et dont la source était facile à reconnaître, fut plus nuisible qu'utile au parti russe ; et l'orateur produisit fort peu d'effet lorsqne dans un mouvement théâtral il se jeta à terre, se traîna sur les genoux, et menaça, en cas d'une décision contraire à son avis, de massacrer en présence de la diète son enfant de six ans qu'il avait amené avec lui.

Conformément à la demande du roi, on lut alors le projet de constitution, et tous les avantages des institutions nouvelles furent développés dans un discours parfaitement raisonné. Les partisans des Russes cherchèrent à démontrer le contraire; mais, après avoir écouté leurs divagations impuissantes, les amis de la patrie répliquèrent avec une nouvelle force et avec des arguments péremptoires. Enfin ces derniers firent la motion que tous ceux qui étaient pour le projet devaient garder le silence, et que tous ceux qui

étaient d'un avis contraire devaient le dire à haute voix. Le profond silence de toute cette nombreuse assemblée ne fut interrompu que par une douzaine de membres; tous les autres, ravis d'une unanimité si authentiquement manifestée, prêtèrent serment, ainsi que le roi, à la charte nouvelle. Ensuite ils se rendirent solennellemen à l'église pour remercier le Ciel de l'heureux achèvement de cette grande œuvre.

Jamais, dans la discussion et dans l'adoption du pacte constitutionnel, on ne s'était écarté un seul instant des formes les plus sévères de la légalité et de la bienséance. L'élection des députés avait été plus libre de l'influence étrangère et conduite avec plus de modération et d'accord que depuis un siècle entier. La majorité ne pouvait pas être mise en doute, puisqu'on avait doublé le nombre ordinaire des députés en 1790, et que l'épreuve antérieure, ainsi que celle du jour, faisait éclater une constante harmonie. Ainsi, le peuple, les législateurs et le roi, avaient agi dans les limites de leurs droits, et avaient obéi aux exigences de leur devoir.

Voyons maintenant si le contenu de la nouvelle constitution du 3 mai 1791 mérite la même approbation que la marche légale de l'affaire.

La religion catholique est celle de l'état, et il est défendu de l'abandonner pour en embrasser une autre. Protection et libre exercice du culte sont accordés à tous les chrétiens, qui deviennent admissibles à tous les emplois, même à remplir les fonctions de député. Les droits, priviléges et prérogatives des nobles sont confirmés. Le pouvoir des starostes sur les villes est aboli. Les citoyens sont investis du droit de régler les affaires commerciales, et d'élire leurs autorités; ils peuvent acquérir des propriétés territoriales, parvenir à tous les grades dans les carrières civile et militaire, et envoyer des représentants à la diète. Après avoir acquis le droit de citoyens, les nobles peuvent aussi se livrer à des professions industrielles. —D'un autre côté, peuvent s'élever à la noblesse : 1° tous les représentants des villes aux diètes, après deux années de mandat; 2° tout citoyen qui acquiert une ville ou un village payant pour dîmes un impôt de 200 florins polonais; 3° quiconque parvient au grade de capitaine, ou de régent civique; 4° trente citoyens présentés par les villes à chaque diète.—Tous les contrats passés jusqu'à ce jour avec les paysans lient les deux parties, et aucune ne peut rien ajouter désormais à la charge de l'autre. On garantit aux colons étrangers une entière liberté.

Le gouvernement se divise en pouvoir législatif, exercé par les chambres réunies; pouvoir exécutif, exercé par le roi et le conseil d'état; et pouvoir judiciaire. La diète consiste en une chambre des députés et une chambre des sénateurs, sous la présidence du roi. La première se compose de députés qui seront élus aux diétines, comme représentants de la nation. Chaque propriétaire a le droit, sans égard à l'étendue de ses propriétés, de voter dans les diétines. Les trois grandes divisions de l'État (la Grande-Pologne, la Petite-Pologne et la Lithuanie), enverront chacune soixante-huit représentants.

La chambre des sénateurs se compose des évêques, des wojewodes *(palatins)*, des castellans et des ministres, sous la présidence du roi, qui a voix prépondérante en cas de partage. Les lois doivent d'abord passer par les délibérations de la chambre des députés; de là, elles arrivent au sénat, qui prononce l'admission ou le rejet; si cependant les députés s'accordent à adopter dans la prochaine diète le même projet de loi, le sénat ne peut plus, après cette seconde adoption, réitérer son refus. Les projets qui ne concernant pas la législation générale sont admis ou rejetés à la majorité des votes dans les deux chambres. La diète se réunit tous les deux ans; des diètes extraordinaires sont convoquées pour les objets qui sortent de la ligne ordinaire. Une diète pour la révision de la constitution ne peut être convoquée que tous les vingt-cinq ans. Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix, Le *liberum veto* et les confédérations sont abolis. Sans le concours de la diète, le roi ne peut promulguer des lois, établir des impôts, contracter des emprunts, déclarer *définitivement* la guerre ou conclure la paix; il est toutefois chargé des négociations ou mesures préparatoires.—Il exerce le pouvoir exécutif par le moyen du conseil d'état; tous les employés sont soumis à ses ordres. Il est inviolable, placé au dessus de toute responsabilité. Un revenu fixe lui est accordé pour son entretien et celui de sa cour. Il peut gràcier tous les condamnés, excepté les criminels d'état. Il a le commandement suprême de l'armée, et il nomme les officiers, les employés et les sénateurs; ces derniers sont choisis parmi deux candidats. Après la mort de Stanislas, le trône revient à l'électeur de Saxe, et demeurera *héréditaire* dans sa ligne masculine.—Le conseil d'état se compose du primat, et de cinq ministres, savoir : celui de la police, de la justice, des finances, de la guerre et des affaires étrangères. Les ministres sont responsables, et sont nommés par le roi. Le roi doit révoquer un ministre si les chambres, après une délibération secrète, le demandent, à la majorité des deux tiers des voix. Le roi décide seul sur toutes les affaires qui lui sont présentées, mais si aucun ministre ne consent à apposer son contre-seing sur l'ordonnance, le roi est obligé de retirer sa décision ou de porter l'affaire à la diète. Tous les Polonais sont soumis au service militaire.—Il y a des tribunaux de première et de seconde instance,

dans les cercles et dans les départements, et une cour suprême pour tout le royaume. — Le jour de l'adoption de la constitution sera célébré tous les ans, et une église sera élevée pour perpétuer le souvenir de ce grand événement.

De toutes les constitutions établies depuis une cinquantaine d'années, celle-ci est la plus ancienne, à l'exception de celle de l'Amérique du nord.

Des fautes y seraient donc plus excusables que là où se rencontrent soit une longue expérience, soit des circonstances plus favorables; là où enfin des peuples plus avancés en civilisation se sont mis à l'œuvre. Quelle gloire n'est-ce donc pas pour les Polonais d'avoir pu se tirer de la position la plus défavorable et la plus affreuse, position telle que les moyens les plus désespérés appelaient l'indulgence; d'avoir su se donner une constitution dans laquelle, mieux que dans tout autre essai plus récent, les véritables principes de la raison et de la science politique semblent réalisés, en conciliant à la fois le passé, le présent et l'avenir!

Ceux qui seraient portés à attaquer comme insuffisants les articles qui règlent l'état de la religion et les rapports entre les deux chambres doivent considérer que l'Angleterre n'arriva où elle est que quarante ans plus tard, et que la France demeure encore en suspens sur ce point. Toutes les autres institutions sont des progrès incontestables, comme la tolérance religieuse, l'affranchissement des villes, le règlement des charges qui pesaient sur les paysans, la nouvelle organisation de la diète, l'accroissement de l'autorité du sénat, la réforme des élections, l'abolition des confédérations et du *liberum veto*, la fondation d'une royauté héréditaire, etc.

Cette constitution, les Polonais se la donnèrent sans répandre une goutte de sang, sans dévastation, en un mot, sans la moindre atteinte à la propriété. En ménageant avec le respect le plus scrupuleux tous les droits personnels qu'on pouvait conserver, ils arrivèrent à l'extirpation complète des anciens abus, et atteignirent ce but par les seules voies de la sagesse, de la modération et de la persévérance. Une œuvre aussi belle et aussi rare méritait une longue durée, et présentait à la Pologne les chances les plus favorables de propérité. Une double responsabilité pèse donc sur les infâmes qui souillèrent un acte aussi pur, sur les calomniateurs qui le décrièrent et sur les impies qui le détruisirent.

Bientôt l'Europe entière applaudit à cet acte mémorable. Le roi Stanislas annonça qu'il était prêt à verser tout son sang pour défendre ce gage de sécurité, de puissance et de bonheur : et l'ambassadeur Lucchesini déclara, le 16 mai 1791, que son roi ressentait une joie vive des heureux changements opérés en Pologne, et de voir enfin ce pays doté d'une constitution sage et régulière; que le choix de l'électeur de Saxe, comme héritier de la couronne, ne faisait que rendre plus étroite l'alliance avec la Prusse, et qu'il félicitait bien sincèrement tous ceux qui avaient coopéré à une œuvre aussi importante. Le 23 mai Frédéric Guillaume écrivit lui-même à Stanislas-Auguste : « Je m'estime heureux d'avoir pu contribuer au maintien de la liberté et de l'indépendance de la Pologne, et un de mes devoirs les plus agréables sera de resserrer et d'affermir les liens qui nous unissent. » Pitt et Burke, les ennemis les plus déclarés des moindres mouvements révolutionnaires, se prononcèrent hautement en faveur de la réforme qui avait eu lieu, et le dernier ajouta : « Dans ces changements l'observateur ne voit aucun motif de honte ou de regret, mais partout au contraire un sujet de gloire et de satisfaction; tout le monde gagne, personne ne perd : c'est une transition de l'anarchie à l'ordre, et non de l'ordre à l'anarchie.

La Prusse et l'Autriche reconnurent à Pilnitz l'indépendance, l'indivisibilité et la nouvelle constitution de la Pologne. Catherine elle-même fit déclarer au congrès de Jassy qu'elle n'avait nullement l'intention d'appuyer les adversaires du nouvel ordre de choses. Dans l'hiver de 1791 à 1792, ces institutions furent encore présentées à toutes les diètes, où elles reçurent une nouvelle confirmation.

Tous ces événements, tous ces actes favorables ranimèrent le zèle, la confiance et la sympathie. L'ordre régnait, l'armée s'augmentait, les finances s'amélioraient et l'espérance renaissait. On pensait qu'après l'aplanissement des plus grands obstacles, les petites difficultés seraient facilement surmontées.

Mais à peine Catherine eut-elle terminé la guerre avec la Turquie par la paix de Jassy du 9 janvier 1792, que, sans aucun scrupule, elle reprit son ancienne attitude vis-à-vis la république, dans l'espoir sans doute que la Pologne ne manquerait pas de lui fournir encore des amis et des satellites. Hélas! elle ne se trompait pas! Félix Potocki, qui, dans ses rêves, avait entrevu la couronne; Rzewuski, qui, malgré sa captivité de cinq ans en Sibérie, se traînait à genoux devant ses persécuteurs, et Branicki, attaché par des liens de famille à Potemkin, se rendirent tous trois à Petersbourg à la suite de quelques intrigues, se courbèrent devant la tzarine, comme si elle avait été la souveraine de la Pologne, et, le 14 mai 1792, assurés de son appui, s'engagèrent, à Targowiça, à renverser la constitution du 3 mai 1791. Il n'y eut d'abord à l'acte de confédération que neuf signatures, dont une seule de sénateur. Ces hommes-là certes ne sauraient se plaindre que l'histoire les désigne sous le nom de traîtres à la patrie; mais quand même ils

n'auraient été que les dupes de la Russie, leur illusion ne pouvait provenir que d'une ambition farouche, d'une inconcevable ignorance et d'un égoïsme insensé.

Quatre jours après le complot de Targowiça, Catherine, dédaignant les formes usitées, fit répandre à Varsovie une déclaration de guerre, exposant que les Polonais avaient calomnié la pureté et la bienveillance des desseins de la Russie en les montrant partout sous un faux jour ; qu'ils avaient représenté la garantie donnée par la tzarine aux anciennes institutions comme un joug dur et humiliant ; qu'ils adoptaient légèrement les principes de novateurs qui depuis long-temps avaient pour but l'anéantissement des anciennes libertés, et qu'ils renversaient l'édifice d'une constitution sous l'égide de laquelle la république avait fleuri pendant tant de siècles ; qu'ils cherchaient des alliances hors de la Russie, et qu'ils avaient méprisé le caractère pur du député Suchorzewski ; que la tzarine avait eu besoin de toute sa générosité, de sa magnanimité et de sa prudence pour ne pas laisser arriver les choses à l'extrémité vers laquelle on n'avait cessé de les pousser; que même dans ce moment les soldats russes entraient comme amis pour assurer à la république ses priviléges et ses droits; qu'ainsi la tzarine se flattait que tout bon Polonais, sincèrement attaché à son pays, saurait apprécier avec équité ses intentions, et comprendrait combien il était intéressé personnellement à se confier aux vertus de l'impératrice, et à se joindre par tous les moyens aux efforts magnanimes qu'elle allait tenter, de concert avec les vrais patriotes, pour restituer à la république la liberté, la sécurité et l'indépendance que lui avait ravies la constitution du 3 mai 1791 : car si la tzarine, mue par un sentiment affectueux de charité chrétienne, voulait bien pardonner tout et ne point écouter sa dignité offensée, l'amour du prochain ne lui permettait pas de considérer sans un vif intérêt le sort malheureux de ces dignes Polonais qui s'étaient réfugiés sous sa protection. »

Elle ne rougissait pas de parler ainsi, cette Catherine qui avait envoyé des évêques et des députés polonais en Sibérie, qui avait motivé par le prétexte de l'imperfection des institutions antérieures le premier partage de la Pologne, et qui, furieuse de la régénération de ce pays, venait de décider un second partage!

La cour de Pétersbourg ne pouvait pas tolérer que les Polonais devinssent puissants et indépendants, que les Russes n'eussent plus à dévorer ces riches provinces, qu'on y eût rendu les troubles impossibles lors des dernières élections, et que l'ordre et la paix eussent remplacé la haine invétérée des partis. Si encore on avait dit la vérité avec courage, ou qu'on eût imposé sa loi par la supériorité des forces! Mais, loin de là, on préférera tromper les contemporains et la postérité par un monument de l'hypocrisie la plus détestable et la plus effrontée !

Le 29 mai 1792, la diète de Pologne publia, en réponse, un manifeste où on lit : « La Russie nous annonce une diète nouvelle et illégale que ses troupes doivent appuyer; elle appelle les peuples à la rébellion contre l'autorité légitime; elle les appelle à la guerre civile ; elle sème des mensonges audacieux pour grossir des griefs sans fondement; se faisant un jeu de l'honneur et de la bonne foi, elle menace tout homme libre de la mort et de la persécution, et déjà elle procède à l'exécution de ses menaces!

» Vous savez ce que vous coûte déjà la protection de Catherine: vos sénateurs, vos ministres enlevés et conduits en Sibérie, votre noblesse indignement maltraitée, vos concitoyens traînés sur le sol étranger, la Pologne morcelée! Et maintenant encore nos ennemis soufflent le feu de nouvelles dissensions, afin d'arriver à un second partage et à l'anéantissement du nom polonais, dernier terme de leurs barbares complots. Comme tous les nobles défenseurs d'une cause sainte, votre roi brûle du désir de verser son sang pour la patrie, et ne craint pas d'exposer son front blanchi par les années aux dangers de la guerre. Suivez ses drapeaux, ils sont ceux de l'honneur! »

Du moment où les Polonais eurent détruit leur vieille et vicieuse constitution, ils durent savoir qu'une guerre contre la Russie était inévitable; mais les efforts multipliés des esprits les plus prévoyants, qui demandaient l'augmentation de l'armée, rencontrèrent mille difficultés; ils tombèrent aussi dans une erreur bien fatale lorsqu'ils crurent que ceux de leurs adversaires auxquels ils avaient confié des postes importants seraient guidés par la reconnaissance, et redoubleraient de zèle. Le roi prêta encore serment sur le constitution, et promit de tout faire, de tout tenter pour la résurrection de la Pologne. Aussi la diète, au moment de sa dissolution, le 29 mai 1792, lui accorda-t-elle des pouvoirs presque illimités, et la plupart des citoyens offrirent leur personne et leur fortune pour la défense de la patrie. Mais, au lieu de profiter de cet enthousiasme et d'agir avec énergie, Stanislas retomba dans ses anciennes hésitations. Toujours flottant et pusillanime, il évita toute démarche vigoureuse qui eût choqué les Russes, se berça de vaines espérances, et laissa tellement grandir le mal, qu'à la fin le mal l'entraîna lui-même. Bien loin de tenir sa promesse et de faire son devoir en se mettant à la tête de l'armée, il en paralysa l'action et fut une des causes qui réduisirent cette armée, malgré sa lutte héroïque (par exemple, le 17 juillet

1792. à Dubienka, sous le commandement de Kosciuszko), à se retirer devant les forces supérieures de la Russie. Une vieille habitude de soumission porta le roi à entamer une correspondance avec Catherine; mais, au lieu de trouver secours et protection de ce côté, au lieu de trouver des concessions, comme il s'en était flatté, il reçut de la tzarine, après une longue attente, cette réponse : qu'elle ne pourrait se nommer sa sœur et affectionnée voisine que lorsqu'il accéderait à la confédération de Targowiça.

Entièrement découragé, Stanislas déclara qu'il était prêt à obéir; mais les chefs du complot rejetèrent la simple accession de leur roi, et lui présentèrent un écrit à ratifier, dans lequel il condamnait tous les actes de la diète, en comblant d'éloges les vues des conspirateurs, et la magnanimité de Catherine, qui voulait rendre la liberté à la Pologne. Voici comment s'exprimait ce projet de déclaration royale, du 25 août 1792 : « Des novateurs insensés, attachés aux principes destructeurs de la sécurité des états, ont osé renverser les lois fondamentales de la république, consacrées par tant de siècles, et lui donner une constitution monarchico-démocratique. J'accède à la confédération de Targowiça; je m'attache sincèrement à elle, et je promets, d'accord avec elle, d'agir d'autant plus volontiers pour le bien de l'état, que je reconnais pour bonnes et utiles les choses qu'on veut obtenir, et que l'appui magnanime et désintéressé de S. M. l'impératrice de toutes les Russies nous promet une heureuse issue, et garantit une complète sécurité à la république ! » — Le roi Stanislas, oubliant les serments prêtés, la gloire nouvellement acquise, le jugement de ses contemporains et de la postérité, fut assez lâche pour signer cet écrit, et ordonna la cessation des hostilités contre les Russes! Alors des plaintes sortirent de toutes les bouches, le désespoir s'empara de tous les cœurs, et tout homme généreux manifesta hautement son mépris pour un roi qui, après s'être relevé un moment au milieu de la crise la plus grave, finissait par une lâche trahison. Insensé! qui voulait conserver à tout prix un trône vermoulu, honteusement acquis, entouré d'inhabiles conseillers; et qui, par sa misérable turpitude, croyait acheter le salut du pays!

Lorsque ces ordres furent connus de l'armée, et que les munitions de guerre furent livrées à la Russie, les officiers et les soldats versèrent des larmes de désespoir sur la perte de l'honneur et de la patrie, brisèrent leurs armes et offrirent le spectacle le plus déchirant. Les soldats fidèles furent renvoyés sans solde et comme des mendiants. Les transfuges furent déclarés des héros, les traîtres comparés aux hommes célèbres de l'antiquité, et les généreux défenseurs de la patrie traités comme des malfaiteurs.

Cependant, peu de citoyens accédèrent à la confédération de Targowiça; quelques uns le firent avec le temps, mais contre leur propre conviction. La Lithuanie, par exemple, s'exprima ainsi : « Une poignée de misérables, ennemis jurés de leur patrie, égarés par l'ambition et par la démence, ont vu avec un regret amer la nation se prononcer unanimement pour un système d'améliorations qui mettait un frein salutaire à leur cupidité et à leur ambition ; ils ont su pénétrer dans une cour étrangère et l'ont abusée par de faux rapports. Ces hommes, accompagnés de leurs méprisables esclaves, osent se dire la nation, eux qui n'en sont que le rebut! Ils rejettent le roi et la constitution nouvelle, invoquant la protection de la Russie en faveur de la liberté, qu'ils détruisent en effet. Ils rampent aux pieds d'une souveraine étrangère, pour soumettre à sa tyrannie des citoyens indépendans; ils veulent par la violence étouffer le vœu unanime des Polonais, imposer des opinions et des convictions détestées, pour ramener la misère, la faiblesse et l'anarchie. »

Impassibles en face de ces accablants reproches, les Targowiciens annulèrent, avec l'appui des Russes, tous les actes de la dernière diète, comme tyranniques, reprirent aux villes les droits octroyés par la constitution, décrétèrent d'accusation Ignace Potocki, Kollontay et leurs amis, et interdirent de rien publier contre ces mesures. Pendant qu'ils commettaient effrontément ces actes de violence, ils ne parlaient que de liberté, et déclaraient que le plus ardent désir de la tzarine était de voir la Pologne régie par une constitution vigoureuse, solide et républicaine ; que l'indépendance de la Pologne n'était nulle part menacée, car il ne s'agissait que du renversement de la *nouvelle monarchie*, et l'on voulait seulement rétablir l'ancienne liberté, en donnant à la république une constitution régulière, à l'abri des empiètements d'une monarchie absolue.

Catherine reçut les remercîments des confédérés pour avoir arrêté les *progrès de l'esprit monarchique*, et les renvoya chargés d'or, de fausses paroles et de mépris. Dans sa vive satisfaction, Branicki déclara que Dieu et la tzarine étaient les seuls protecteurs de la patrie, et Félix Potocki fit frapper une médaille avec cette légende : *Civibus, quorum pietas, conjuratione die III Maji obrutam et deletam Poloniam tueri conabatur, respublica resurgens. Gratitudo ex civibus exemplum posteritati.* Une autre fois il disait : « La tzarine prodigue sa puissance et ses trésors, exemple unique dans l'histoire ! pour assurer le bonheur d'une nation voisine, et veut que la prospérité de la Pologne soit un de ses bienfaits. La confédération générale brille maintenant de tout son éclat, et présente la réalisation la plus parfaite du gouvernement républicain. Nous trans-

mettrons à nos descendants les sentiments de notre reconnaissance pour cette protection efficace et désintéressée, et nous proclamerons à la face du monde entier que nous ne connaissons rien de plus précieux que l'honneur insigne d'être l'objet de la magnanimité d'une aussi grande souveraine. »

Ces flatteries basses et extravagantes étaient proférées par les chefs targowiciens dans le moment même où la patrie était exposée au péril le plus redoutable et le plus imminent. Leur cupidité et leurs violences étaient aussi funestes que les excès des soldats étrangers. A cette époque l'infamie et le crime devenaient les premiers titres pour parvenir aux emplois, et les Russes voyaient avec joie les Polonais se jeter dans une voie où ils devaient arriver à se dégoûter de leur patrie.

Les hommes généreux comptaient cependant sur l'appui de l'Autriche, car Joseph II avait assuré qu'il ne souffrirait pas que l'on ôtat un seul arbre de la Pologne. Ils ne doutaient pas que Frédéric II leur prêtât aussi ses secours contre les Russes, conformément aux clauses du nouveau traité. Mais Lucchesini répondit que le roi de Prusse n'avait pris aucune part à la constitution du 3 mai, et que, si ses partisans voulaient la défendre les armes à la main, ils ne se croyait pas obligé de leur venir en aide. Ce monarque écrivit lui-même le 8 juin 1792 : La république s'est donné une constitution à mon insu et sans mon intervention; je n'ai jamais pensé à la défendre. L'état des relations entre la Pologne et la Prusse étant, depuis la conclusion du traité, tout à fait changé, les conventions de cette époque ne sauraient, après la promulgation de la constitution de 1791, être aucunement obligatoires.

Ces déclarations causèrent un profond étonnement: car, bien que les relations de l'Europe eussent subi depuis une année des changements sensibles, et que la Prusse fût engagée avec la France dans une guerre qui ne lui permettait pas de se jeter dans des hostilités nouvelles, Frédéric s'était néanmoins lié avec la Pologne pour le cas où celle-ci se donnerait une nouvelle constitution, laquelle avait été par lui d'ailleurs pleinement approuvée. Ainsi le *casus fœderis* dans lequel les Polonais avaient droit à son appui était indubitablement arrivé. Il aurait donc mieux valu que la cour de Berlin alléguât la force des circonstances pour sa justification, que de la chercher dans de faux prétextes, et de réserver ses accusations pour les fondateurs de la nouvelle constitution, précédemment reconnue par lui et garantie, quand elles ne devaient tomber que sur les chefs targowiciens et le transfuge Stanislas.

Mais ce n'était là qu'une scène de ce terrible drame qui, durant tant d'années, devait plonger l'Europe dans d'affreuses calamités, et entourer de douleurs inouïes l'inévitable développement de la civilisation.

La révolution française, appelée non par un hasard aveugle ou par de légers griefs, mais par de vastes et puissants motifs, par des circonstances claires et précises, fut saluée par toute l'Europe comme l'aurore d'une réforme universelle, nécessaire, heureuse et glorieuse. Mais lorsque bientôt la direction des affaires passa des mains les plus probes dans celles de théoriciens sans expérience, lorsque la destruction fut considérée comme un moyen d'amélioration, et la passion sauvage mise au dessus de la modération et de l'ordre : alors tous les hommes sages furent pris d'épouvante, et s'écrièrent que la résistance à ces doctrines était un droit incontestable, un devoir sacré. Mais, comme il arrive d'ordinaire au milieu des luttes violentes et du choc des partis, les *conservateurs*, au lieu de s'arrêter dans un juste milieu modéré, se jetèrent dans le dernier extrême de l'opposition contre-révolutionnaire. L'horreur de la destruction fit condamner tout mouvement progressif. On taxa de rébellion ou de jacobinisme la simple désignation des abus, tandis que l'on ouvrait les portes à l'arbitraire, mis en usage de toutes parts pour opposer au torrent une digue salutaire.

Il y a des historiens qui, sans penser au tort qu'ils faisaient à la cause de la liberté et de la vertu, nous ont rapporté avec complaisance toutes les horreurs, tous les crimes de la révolution française, et les ont représentés comme une œuvre de l'irrésistible nécessité, œuvre que par conséquent on ne pouvait blâmer sans injustice. On a vu des hommes qui, au lieu de dire : Nous avons commis de grandes fautes! ont élevé des autels à la frivole vanité et à l'ambition présomptueuse. Sans doute avec de telles doctrines on peut gagner l'approbation des masses; mais nous croyons rendre un hommage véritable aux rois en supposant qu'ils demandent ici à l'histoire la vérité, et non la flatterie.

Le 16 janvier 1793, la Prusse publia une déclaration où on lisait : « L'espoir qu'avait le roi de voir en Pologne les affaires prendre une tournure heureuse ne s'est point réalisé. Au lieu de se rendre aux vues *salutaires* de la cour de Russie, le parti soi-disant patriote a eu la *témérité* d'organiser une opposition opiniâtre au pouvoir de la tzarine; et, bien que sa faiblesse l'eût bientôt contraint de renoncer au projet insensé d'une guerre ouverte, ce parti continue en secret ses machinations, qui ont évidemment pour but de troubler l'ordre et la tranquillité publique. — Les principes pernicieux du démocratisme français prennent racine en Pologne, où il s'est formé des sociétés qui les professent publiquement. Une sage politique ne saurait permettre à cette faction de s'étendre et de devenir un ennemi dangereux.

Afin donc de soumettre les malveillants, de ramener l'ordre et la tranquillité publique, et de garantir aux bons citoyens une protection efficace, le roi se voit obligé d'occuper avec son armée toutes les parties de la Pologne limitrophes de la Prusse! »

Lorsque les Targowiciens, effrayés de cette invasion, en parlèrent aux généraux russes, ceux-ci jouèrent l'étonnement et dirent qu'ils l'ignoraient. Quand on s'adressa à Igelstrom, en montrant les traités reconnus et approuvés par la tzarine, qui garantissaient expressément l'inviolabilité du territoire polonais, l'ambassadeur répondit : « L'impératrice est pour le roi de Prusse, ou elle ne l'est pas. Dans le premier cas votre protestation est inutile, dans le second sa puissante protection suffit. » Le 20 février les Russes défendirent tout recours aux armes, et déclarèrent que l'on devait s'abandonner entièrement à la magnanimité de l'impératrice, qui n'envoyait ses troupes en Pologne que pour assurer la liberté.

Cet événement aurait dû pousser les Targowiciens à se réconcilier avec leurs adversaires. Mais, au lieu de chercher, désabusés et repentants, à racheter leur infamie par une mort glorieuse, ils n'osèrent et ne tentèrent rien, se confiant entièrement à la bienveillance étrangère.

Cependant la Prusse, toujours en avant des Russes dans cette inique entreprise, déclara, le 25 mars, que le roi, constant dans ses vues pacifiques, se flattait de pouvoir compter sur les bonnes intentions d'une nation dont le bien-être ne lui était pas indifférent, et à laquelle il désirait donner des preuves réelles de son affection et de sa sollicitude. C'est pourquoi ceux qu'il voulait à l'avenir gouverner de manière à leur faire oublier le passé devaient, sans attendre le consentement du gouvernement polonais, prêter serment de fidélité à lui et à ses descendants, et cesser immédiatement toute relation avec leur ancienne patrie! Ceux qui, contre toute attente, refuseraient de prêter ce serment, ou se mettraient dans un état d'opposition quelconque, seraient, sans égard pour leur rang et leur condition, passibles des peines portées par la loi.

Enfin, le 9 avril, les ambassadeurs de Russie et de Prusse s'expliquèrent à peu près dans les mêmes termes. L'un d'eux déclara « qu'une nation naguère si florissante avait été déshonorée, déchirée et conduite au bord de l'abîme par un parti coupable; que les intentions de la Russie avaient été rendues suspectes à l'intérieur et à l'étranger par des manœuvres odieuses, et qu'on avait même le dessein de payer tant de magnanimité par des vêpres siciliennes.» Ensuite ils ajoutèrent ensemble : «Dans ces circonstances, et pour échapper aux horreurs du jacobinisme qui se propage en Pologne, ainsi que pour consolider des principes plus salutaires, on ne peut rien faire de mieux que d'enfermer la république dans un cercle plus étroit, e n lui ass gnant le rang et la position d'un état de second ordre. De cette manière on pourra plus facilement, sans porter atteinte aux libertés anciennes, lui donner une constitution sage et complète, assez forte pour prévenir les désordres et les dissensions qui avaient si souvent troublé la tranquillité de la Pologne et celle de ses voisins, etc. Ainsi donc, pour écarter ces maux et protéger la république contre les affreuses conséquences des théories jacobines, la Prusse et la Russie occuperont immédiatement les provinces polonaises limitrophes et les uniront à leurs états. Conformément à cette décision irrévocable, nous demandons aux Polonais de convoquer de suite une diète, pou que l'on s'entende à l'amiable sur ces cessions, et qu'on prenne des mesures propres à hâter l'exécution des volontés des deux puissances, lesquelles ont pour but de donner à la république une paix inaltérable, et de lui garantir une constitution solide.»

Une diplomatie perverse avait, pour colorer le premier partage de la Pologne, bâti des motifs spécieux sur la poussière des siècles passés, et torturé l'histoire pour masquer ses iniquités. Il est évident qu'on ne pouvait plus revenir sur ces déceptions, depuis long-temps épuisées. Alors, profitant de la peur qui venait d'envahir les esprits, on déclara que l'on combattait actuellement pour des principes sacrés, comme l'on avait combattu jadis pour le droit historique. Ce qui suit rendra plus sensible la vérité de cette assertion.

Vers le temps où la Russie et la Prusse résolurent le second partage de la Pologne, le jacobinisme français n'était pas encore arrivé à ce degré d'exaspération où il parvint plus tard, en suivant toujours la voie progressive que ses principes lui avaient ouverte; mais ces principes n'étaient-ils pas entièrement opposés à ceux que les fondateurs de la constitution du 3 mai 1791 avaient proclamés et appliqués? En France, par exemple, tous les changements partaient du peuple; en Pologne ils venaient tous de la noblesse. La révolution française avait une direction démocratique; celle de Pologne, au contraire, était aristocratique. Là les droits des classes élevées furent abolis; ici ils furent consolidés. Là le pouvoir royal fut anéanti; ici il fut fortifié de toutes manières. Aussi les jacobins français, tel que Mehée, conséquents à leur opinion, qualifièrent-ils la constitution polonaise d'acte tyrannique, absurde et contraire à tous les vrais principes.

Qu'il y ait eu à cette époque des fous exaltés en Pologne comme dans toute l'Europe, personne ne le nie; mais tous les hommes ayant quelque importance y avaient manifesté leur dégoût pour les principes des jacobins et avaient donné la preuve de cet

éloignement par leurs lois et leurs règlements, ainsi que par la sévérité qu'ils apportèrent à interdire les clubs. La Pologne, par sa négligence et son anarchie, était en partie comptable du premier partage de 1772; mais depuis cette époque elle avait marché honorablement et progressivement vers le bien; et, quant à l'organisation politique, elle était en avant de ses voisins qui l'accusaient. La dixième partie des troupes jetées sur la Pologne pour l'accomplissement de leurs vues injustes aurait suffi pour en faire disparaître les derniers abus et y produire tout le bien possible. En 1772 Catherine disait qu'elle agissait pour la liberté de la Pologne, tandis que sa cupidité alimentait l'anarchie; en 1791 elle recevait les félicitations des Targowiciens pour avoir arrêté des innovations *ultra monarchiques*, et en 1792 ces mêmes innovations étaient pour elle du jacobinisme, de la démagogie! Frédéric-Guillaume, traîné par le char triomphal des Moscovites, changeait également de langage et de conduite.

On se battait contre la France parce que le pouvoir royal y avait été ravalé; contre la Pologne parce qu'il y avait été relevé, fortifié; et les jacobins, ces ennemis jurés de tous les rois, auraient été les auteurs de ce dernier fait! Tandis qu'à l'Occident la licence, sous le manteau de l'humanité et d'une fausse philosophie, poussait d'ambitieux novateurs au renversement de tous les gouvernements, ici des rois aveuglés sur leurs intérêts les plus hauts semblaient se liguer avec leurs adversaires, s'efforcer de les surpasser encore dans la pratique, afin de détruire chez les peuples tout respect pour les droits, l'état, le serment et les devoirs des sujets.

Le sort des Polonais, en effet, a été cent fois plus malheureux que celui des peuples vaincus sur le champ de bataille. On recherchait leur alliance pour les calomnier, on se faisait un plaisir de rompre des traités solennellement conclus, on les poussait à des actes que l'on condamnait plus tard, on leur prêtait des sentiments qu'ils n'avaient jamais eus. Il n'y a qu'une prévention aveugle, une ignorance affectée ou une infernale calomnie, qui puisse encore accuser les fondateurs de la constitution du 3 mai 1791 d'avoir été des révolutionnaires forcenés.

Le roi Stanislas, qui se pardonnait assez facilement son adhésion à la confédération de Targowiça, par le motif qu'elle garantissait du moins l'existence politique de la Pologne, se vit alors, comme tant d'autres, déçu dans son espoir, et recueillit autant de mépris de la nation que d'insultes de la part des Russes. Aussi voulut-il abdiquer dans un moment où il était mu par des sentiments honorables. Mais Catherine, qui savait bien le parti qu'elle pouvait en tirer, lui fit dire par son ambassadeur, pour toute réponse à sa lettre, « Que cette époque n'était pas convenable pour l'exécution de son projet; qu'il devait attendre la fin de la crise, sans quoi elle ne lui accorderait point de *retraite sûre!* » Stanislas obéit, comme à l'ordinaire, et voulut que cette contrainte, puisqu'il fallait la subir, fût bien connue de tout le monde : les puissances étrangères s'empressèrent de lui donner cette satisfaction.

Elles ordonnèrent que l'on convoquât immédiatement une diète pour faire connaître solennellement leurs prétentions, en excluant de son sein : 1° tous les députés des contrées déjà occupées, de sorte qu'il n'y figurait qu'un tiers des membres pour représenter les droits de tous; 2° tous ceux qui avaient pris part, de quelque manière que ce fût, à l'établissement de la constitution de 1791, qui s'étaient déclarés en sa faveur, ou qui n'avaient pas approuvé toutes les ordonnances de la confédération de Targowiça; 3° afin de faciliter le choix d'hommes vertueux et capables, on en permit l'entrée à ceux même contre lesquels les tribuns avaient rendu des arrêts flétrissants. Les Russes n'épargnèrent ni menaces, ni corruptions, ni violences, aucun moyen enfin, pour faire élire ceux qui leur convenaient, et dès lors ils furent assurés que la diète qui allait se réunir à Grodno, le 17 juin, obéirait sans hésiter, sans hasarder la moindre réflexion. Stanislas parvint avec peine à éviter une brillante réception que lui avait préparée l'ambassadeur russe Sievers, bien qu'il traitât le roi comme un prisonnier.

Quelques uns comptaient encore sur l'appui de l'Autriche; mais cette puissance était tellement engagée dans sa guerre contre la France, et craignait tellement la défection de la Prusse, que, dans l'espoir d'une nouvelle part dans la proie commune, elle laissa consommer l'œuvre, bien qu'elle ne l'approuvât pas publiquement. La Prusse, mettant de côté tous les principes précédemment avoués, demanda une indemnité en Pologne pour ses efforts contre la France. Pour Catherine, elle aurait peut-être consenti volontiers à la proposition de placer sur le trône de Pologne son petit-fils Constantin, si elle n'eût pas redouté l'opposition des autres puissances. Alors Félix Potocki écrivit de Pétersbourg qu'il ne pouvait pas empêcher le partage, et que l'on devait céder une partie pour sauver le reste.

Les chefs de la confédération de Targowiça, qui jadis s'étaient trouvés trop fiers pour se soumettre aux lois de leur patrie, furent alors jetés à l'écart comme des niais et des traîtres par cette même tzarine devant laquelle ils s'étaient prosternés. Ces hommes, qui qui avaient déclaré qu'ils voulaient restaurer la république et la maintenir intacte, ou mourir, étaient trop heureux de survivre à la chute de leur patrie, afin de

jouir ensuite, sans remords, de leurs vastes richesses acquises au prix de l'infamie !

Bien que la violence eût convoqué la diète de Grodno, qu'elle en eût exclus tous les amis de la patrie, en protégeant des lâches et des infâmes, il se trouva néanmoins parmi les députés des cœurs nobles et intrépides, pénétrés de leur devoir, et qui surent le remplir avec fermeté. L'ambassadeur russe Sievers, qui avait déjà demandé, le 20 avril 1793, la confiscation des biens des partisans de la constitution de 1791 qui avaient quitté la Pologne, ou de ceux qui, dans la confédération, s'étaient opposés aux exigences de la Prusse et de la Russie, traita alors de jacobins tous ces hommes par lesquels il avait combattu les jacobins de 1791, et réclama leur éloignement comme perturbateurs et ennemis de la patrie : car leur hésitation mettait en péril les destinées du pays et avait déjà fait perdre un mois d'un temps précieux pour des objets que l'on pouvait régler en quatre jours. Comme ces menaces demeurèrent sans effet, Sievres, quelques jours plus tard, le 16 juillet 1793, mit le séquestre sur tous les biens des opposants, et même sur ceux du roi, s'empara des caisses publiques et refusa d'effectuer aucun paiement.

Profondément découragé, Stanislas proposa de déclarer à l'ambassadeur de Russie que l'on se confiait entièrement à la magnanimité et à la bienveillance de la tzarine ; qu'on la considérait comme l'arbitre suprême du sort de la Pologne, et qu'on se bornait à lui exposer les malheurs sans nombre qui accablaient un peuple dont elle daignait être l'alliée. Des députés courageux, tels que Mikorski, Grzelawski, Galenzowski et d'autres, soutinrent, au contraire, qu'on devait succomber plutôt que de se couvrir de honte ou de s'abandonner au fol espoir de sauver quelques débris de la patrie par une soumission pusillanime. Malgré cette résistance, les cessions à la Russie furent votées le 22 juillet par 73 voix contre 20, dans l'espoir de rejeter, avec l'appui de Catherine, les prétentions de la Prusse. Mais ces espérances furent déçues comme les autres : car, bien que Sievers laissât pleine liberté aux partisans de la Russie d'exprimer hautement et avec amertume tout ce que l'on pouvait dire contre la Prusse, les demandes de celle-ci furent définitivement accordées. Dans les notes des deux ambassadeurs on lisait : « Une vaine résistance augmente les malheurs de la Pologne et devient un crime. Nous avons montré beaucoup *de condescendance et pris le plus grand intérêt au sort de la Pologne*, et nous voulons assurer sa prospérité à venir et sa tranquillité ; tandis que les patriotes aveugles devront rendre compte un jour à toute la nation de leur obstination rebelle à rejeter l'unique moyen d'assurer l'existence de leur patrie dans son état actuel, *état si favorable pour elle.* »

Cette ironie incroyable, plus cruelle que la brutale injure de Brennus : « Malheur aux vaincus ! » remua même les plus lâches et révolta les hommes énergiques. Aussitôt Sievres fit emprisonner ces derniers en disant : « Je crois, en me conduisant ainsi, avoir rendu service à la diète, et je n'ai du reste aucune intention de limiter la liberté de la parole, de m'immiscer dans ses délibérations ou d'exprimer mon avis. » Lorsque la diète, peu satisfaite de ces mensonges impudents, se plaignit d'un acte si arbitraire, il répondit : « Rendre la liberté aux députés emprisonnés ce serait abjurer l'intérêt que l'impératrice prend aux progrès de votre législation ; et la conduite de la diète est une nouvelle offense envers les hautes cours alliées. Je ne dois compte à personne de ces emprisonnements ; je connais les lois que l'on allègue à ce sujet, et je tiens à ce qu'elles soient exécutées. Mais je dois vous inculquer la première des lois, c'est d'honorer les souverains, loi qui n'est pas du tout comprise dans les principes des jacobins du 3 mai ».

En même temps Sievers ordonna de fermer toutes les portes de la salle des séances, à l'exception d'une seule, et y fit placer des soldats pour exercer une sévère surveillance. Chaque Polonais qui arriverait armé devait être cité comme assassin devant les tribunaux. Mais du reste la liberté de la parole ne recevrait aucune atteinte. Apres la lecture de cette note insolente, tous les membres de la diète, sans s'être concertés, gardèrent dans leur douleur un profond silence, car ils virent dans cette immobilité négative le seul moyen d'éluder une décision qu'on leur imposait. Alors le général russe Rautenfeld s'éleva du fauteuil qu'il occupait à la séance près du trône, et demanda que le roi mît fin à cet inexplicable incident. Stanislas ayant répondu qu'il ne pouvait pas forcer les députés à parler, Rautenfeld courut chez l'ambassadeur, et, revenant bientôt, il annonça que tous les députés resteraient dans la salle jusqu'à ce qu'ils eussent donné leur consentement explicite ; et que si cela ne suffisait pas, il était autorisé à prendre toutes les mesures de violence qu'il jugerait convenables. Au même instant Sievers écrivit au grand-maréchal de Lithuanie : « Le roi lui-même doit demeurer fixé sur son trône jusqu'à ce qu'il ait cédé. Je ferai coucher les sénateurs sur la paille dans la salle des conférences aussi long-temps que ma volonté ne sera pas exécutée. »

Ankwitz, député partisan des Russes, décida le maréchal à demander, par trois reprises différentes, à l'assemblée, si elle voulait qu'une commission signât le traité ; et le même silence gardé jusqu'au lendemain matin fut regardé comme un assentiment. Dans les explications rédigées par la diète il est au contraire dit expressément : « Nous sommes entourés

de troupes moscovites et menacés de celles de la Prusse, privés de tout secours étranger, sans armée, sans argent et sans aucun moyen d'arrêter les maux sans nombre prêts à fondre sur nous. On jette en prison nos familles; on nous enferme jour et nuit jusqu'à ce que nous et notre vieux roi ayons épuisé le reste de nos forces. Dans une position aussi cruelle, où il ne nous est pas permis, même en sacrifiant notre vie, d'empêcher le triomphe de la violence, nous prenons Dieu à témoin de la pureté de nos intentions, et nous formons le vœu que nos descendants, plus heureux que nous, puissent trouver les moyens dont nous manquons pour sauver la patrie. »

La Prusse obtint par le second partage de la Pologne environ 1000 milles, avec 1,100,000 habitants; la Russie plus de 4000 milles, avec plus de 3,000,000 d'habitants. Le reste (4400 milles, avec 3,400,000 habitants) fut encore appelé la république de Pologne. Et Catherine, comme précédemment, garantit son existence et son indépendance, tandis qu'elle arrachait par la force le traité qui consacrait cet état de choses. Ce traité, qui mettait la Pologne sous un joug avilisssant et l'excluait du rang de s états indépendants, fut conc lu dans un jour que la justice divine marqua d'un doigt sanglant sur le livre des crimes des grands de la terre, dans un jour qui plus tard aura son châtiment, le 14 octobre !

Sans avoir mérité aucun reproche, sans avoir provoqué ni offensé ses voisins, au moment même où elle allait renaître heureuse, la Pologne tomba victime du parjure et de la cupidité de la Prusse et de la Russie. Elle tomba au moment même où ces cabinets se vantaient d'être les gardiens de l'ordre social, les vainqueurs de la licence, les dépositaires des véritables principes du droit et de la morale !

Igelstrom, le nouvel ambassadeur de Catherine, unissait l'hypocrisie et l'astuce à la cruauté d'un conquérant asiatique; quant aux agents subalternes du pouvoir, ils laissaient déjà percer leur férocité naturelle à travers le manteau de douceur dont il leur avait été commandé de se couvrir. Alors les plus indifférents comme les plus timides perdirent toute patience, et se mirent en rapport avec les nobles émigrés ou plutôt exilés, Ignace Potocki, Mostowski, Malachowski, Kollontay et Kosciuszko.

Ce dernier, né en octobre 1746, dans le palatinat de Brzesc, fils de parents nobles, mais peu fortunés, se forma d'abord à l'école militaire de Varsovie, et, plus tard, avec l'appui du prince Czartoryski, dans celle de Paris. Il servit ensuite avec beaucoup de distinction en Amérique, sous Washington, retourna en Pologne avec le grade de général de brigade, et fut, pendant la guerre de 1792, le premier et le plus habile conseiller de Joseph Poniatowski. Enfin, lorsque le roi Stanislas arrêta lui-même l'élan régénérateur de la nation et se soumit aux Russes, Kosciuszko quitta la Pologne, en s'écriant : O mon Dieu ! laissez-moi encore une fois tirer mon épée pour ma patrie !

Les vexations et les persécutions des Russes ayant bientôt soulevé tous les esprits, on fit appel à Kosciuszko et aux autres émigrés. Il est à remarquer un fait qui ne se présente nulle part dans l'histoire : c'est que le secret fut gardé religieusement sans avoir été juré, et que la conspiration s'étendit de toutes parts sans jamais être trahie. Ainsi, à Wilna, plus de 200 personnes de différents états, professeurs, étudiants, religieux, moines, marchands, juifs, soldats et femmes, surent pendant plusieurs semaines les progrès de la conjuration, sans que personne la dévoilât, soit par légèreté, soit par perfidie.

Cependant les préparatifs n'étaient point terminés, et Potocki, Kollontay et leurs amis les plus sages, conseillaient encore un délai, lorsque Igelstrom ordonna la dissolution de l'armée polonaise, avant même d'avoir acquitté la solde arriérée. Dans un tel moment, toute hésitation eût été trahison ou folie. En refusant de se soumettre à cet ordre, Madalinski, au mois de mars 1794, marcha, avec sa brigade, de Pultusk à Krakovie, ville désignée pour point central de l'insurrection. C'est de là que partit la proclamation des conjurés, le 24 mars. On y lisait, entre autres choses : « Il n'y a point de déception, de parjure, de trahison, que la Prusse et la Russie n'aient mis en œuvre pour satisfaire leur cupidité et leurs vengeances, pour ravir la liberté, la sécurité et la fortune des citoyens polonais. Écrasés par cet immense malheur, vaincus plutôt par la trahison que par la force des armées ennemies, privés de la protection du gouvernement, éloignés de notre patrie, trompés et bafoués par les uns, abandonnés par les autres, nous, habitants du palatinat de Krakovie, nous sacrifions à la patrie notre vie, le seul bien que la tyrannie ne nous ait point arraché. Fermement décidés à nous ensevelir sous les ruines de notre pays ou à le délivrer d'un joug cruel et honteux, nous déclarons à la face du Ciel et de la nation entière, et surtout à ces peuples qui savent estimer la liberté et qui la placent au dessus de tous les autres biens de ce monde, nous déclarons que nous voulons user du droit incontestable de résister à la tyrannie et à l'oppression, en nous réunissant tous comme des frères, et en employant tout ce que l'amour de la liberté peut inspirer à l'homme et le désespoir lui conseiller pour sa défense. »

Le 24 mars Kosciuszko fut nommé général-feld-maréchal, et déjà le 4 avril il remportait, par son habileté et par l'extrême bravoure de ses troupes, une victoire signalée sur un corps russe bien plus fort que

sa petite armée. Effrayé de progrès aussi inattendus, Igelstrom força le roi à publier un manifeste contre les confédérés, et exigea l'arrestation d'un grand nombre de personnes de distinction. Alors, voyant que le péril allait toujours croissant, il eut la pensée de faire désarmer la garnison de Varsovie, de s'emparer de toutes les munitions, d'enlever le roi, et (selon divers documents) d'incendier plusieurs quartiers de la ville pour diviser l'attention des habitants, et rendre ainsi leur haine impuissante. Mais ces plans furent divulgués : le 17 avril les soldats polonais engagèrent la lutte contre les forces russes postées à Varsovie, et furent bientôt si vivement secondés par le peuple, qu'après deux jours de combat acharné, plus de 2,000 Russes avaient péri, et 1,900 étaient prisonniers; on leur prit en outre 42 pièces de canon. Igelstrom parvint avec peine à s'échapper.

Malgré l'emportement d'une haine si légitime, peu de cruautés furent commises dans cette lutte du droit contre l'oppression, et le désintéressement fut tellement soutenu par l'enthousiasme, que l'argent trouvé dans le palais d'Igelstrom, livré au pillage, fut rapporté aux autorités polonaises.

Le 19 avril, Varsovie accéda à la confédération de Krakovie, et la Lithuanie suivit de près cet exemple. Le roi Stanislas, qui, peu auparavant, nommait les confédérés des traîtres et des rebelles, fit alors éclater la plus vive satisfaction, et assura qu'il était prêt à agir pour le bien de la patrie. Lorsque, dans la solennité du *Te Deum*, un prêtre courageux s'avança vers lui et dit que c'était le seul et le dernier moment favorable qui lui restât pour se montrer grand et faire oublier tous les malheurs de son règne, Stanislas se leva et promit solennellement de vivre ou de mourir avec le peuple. Son frère, primat du royaume, prononça le même serment.

La Russie et la Prusse se mirent en mouvement avec plus de lenteur qu'on ne devait le craindre, en partie parce que d'abord l'insurrection les frappa comme un coup de foudre, en partie parce que ces deux puissances n'étaient pas d'accord sur les bases d'un dernier arrangement, et en partie parce que l'une tâchait de rejeter sur l'autre les charges de la guerre. Ce retard d'un côté donna aux Polonais l'avantage de pouvoir s'occuper de leurs préparatifs; mais d'un autre côté il inspira une sécurité imprudente : plusieurs croyaient tout nouvel effort superflu, et Kosciuszko, par la douceur de son caractère, ne repoussa peut-être pas avec assez de sévérité les avis inopportuns qu'il recevait sur la conscription, les fournitures, la participation aux affaires publiques, etc., et ne persista pas avec assez de fermeté dans les mesures les plus urgentes.

Néanmoins, lorsque le peuple, dans une émeute à Varsovie, pendit, de son autorité, quelques détenus, Kosciuszko, à son entrée dans cette ville, n'admit point pour excuse que les victimes avaient été convaincues de trahison et condamnées par le peuple sur ce chef; il fit punir de mort sept des principaux moteurs de cette exécution (quelle différence entre lui et les démagogues français!), en disant avec colère : « Est-ce ainsi que doit agir une nation qui prend les armes pour repousser l'ennemi, et qui considère la liberté et l'indépendance comme les fruits heureux de la paix et des lois? Celui qui n'observe pas strictement les lois ne mérite pas d'être libre, et une telle journée de sang fait plus de tort à la cause de la patrie que deux batailles perdues. Quiconque ne respecte pas les autorités et le roi, ou fondera des clubs, doit être regardé comme un ennemi de la patrie et traité comme tel. »

Le 30 mai, le conseil national suprême répandit une proclamation dans le même esprit, où il est dit : « Celui-là est coupable envers la patrie qui, dans ses actions, songe plus à son propre intérêt qu'au bien public; celui-là est coupable envers la patrie qui, pour conserver l'affection du peuple, lui cache la vérité, et flatte ses préjugés ou ses passions; enfin celui-là est coupable envers la patrie qui, dans un but d'agrandissement personnel, fomente des factions et cherche à diviser les citoyens, tandis que tous doivent demeurer unis par un lien de concorde et d'amour fraternel pour le salut de la Pologne. Dégagés de tout sentiment d'étroit égoïsme, la patrie seule doit nous occuper; la patrie, dont la paix, la puissance et le bonheur consolident naturellement chez nous les mêmes biens. Jusqu'à ce jour l'inconstance, la pusillanimité et l'obstination ont poussé la Pologne à sa ruine; nous ne pouvons la relever que par la persévérance, l'union, la fermeté, la vertu. »

La vérité et l'opportunité de ces avis ne devinrent que trop sensibles dès les premiers événements de la guerre. Le 15 juin 1794 Winiawski livra Krakovie aux Prussiens par trahison ou par faiblesse de caractère, et le 2 juillet commença le siége de Varsovie. On croyait que la ville serait prise infailliblement; mais la conduite prudente de Kosciuszko, le zèle des habitants, le peu d'accord des Russes et des Prussiens, le défaut de vivres, les maladies, et surtout l'insurrection qui éclata dans la Grande-Pologne, obligèrent les alliés à lever le siége le 5 septembre. — Ce fut un dernier jour de joie pour la Pologne!

La Prusse méridionale (Grande-Pologne), réduite subitement à l'état de petite province d'un petit royaume, régie par des étrangers; abandonnée au caprice de fonctionnaires sans mérite, poursuivis du mépris public; placée brusquement au milieu d'un peuple qui avait d'autres mœurs, d'autres coutumes,

d'autres lois; obligée de renoncer à son idiome national, assujettie au service militaire pour des intérêts étrangers, — devait nécessairement détester les Prussiens, et ce roi dont le parjure avait produit tant de malheurs.

Lorsque les habitants coururent aux armes, au mois d'août 1794, pour reconquérir l'antique indépendance, on crut qu'il suffirait, pour comprimer cet élan, de mesures de sévérité, recours ordinaire du cruel Szekuli. La régence de Pétrikau, par exemple, publia un arrêt portant que tous ceux qui prendraient les armes et s'associeraient à l'insurrection polonaise seraient pendus, sans distinction de sexe et sans aucune formalité légale, et que tous les suspects seraient emprisonnés dans une forteresse. A ces ordres barbares le conseil suprême polonais répondit, le 29 septembre : « Non content de s'être emparé sans aucun prétexte des possessions inviolables de la république, d'avoir manqué à la foi et à la parole données, le roi de Prusse, n'écoutant que sa cupidité, pousse maintenant l'audace et l'injustice jusqu'à faire un crime aux Polonais de défendre leur patrie. Dans ce siècle de philosophie et de civilisation, où les souverains devraient traiter leurs sujets avec équité, ou du moins avec humanité, le roi de Prusse se permet de telles horreurs! Est-ce dans son propre pays qu'il prétend exercer sa fureur, ou sur des hommes qui auraient lâchement consenti à se dire ses sujets? Non, c'est sur un peuple étranger: il déclare rebelles et dignes du dernier supplice des hommes qui défendent leur liberté et leur indépendance, ces droits imprescriptibles et sacrés. »

Vers cette époque les juifs même se levèrent pour la défense de la Pologne, et leur colonel Jasiélowicz dit dans une excellente proclamation : « Pourquoi ne prendrions-nous pas les armes, nous qui plus que tous les autres sommes opprimés et esclaves? Pourquoi ne coopérerions-nous pas à la conquête de la liberté, qui nous fut promise aussi complète et aussi véritable qu'aux autres hommes? Nous en jouirons quand nous l'aurons méritée. »

Les succès de la Grande-Pologne rassuraient bien les Polonais du côté de la Prusse, mais un danger formidable approchait du côté de la Russie. Catherine, fidèle à son système d'hypocrisie, avait dit dans un manifeste : « Par le premier partage, la Russie était rentrée dans la possession de provinces que la ruse seule lui avait enlevées. Ensuite, poussée par ma bienveillance naturelle, j'ai bien voulu conclure avec la Pologne un traité d'alliance *dans lequel tous les avantages ont été de son côté;* et maintenant Kosciuszko, cet insigne malfaiteur, propage une révolte inique, etc. »

Pour combattre cette révolte, Suwarow s'avançait avec un corps d'armée, Fersen avec un autre, et Kosciuszko, malgré son courage, reconnaissait avec une douleur amère toutes les difficultés du moment. Il devait affermir des esprits incertains, à travers les plus rudes épreuves; soutenir à une hauteur héroïque de constance et de vertu une nation qui commençait à renaître après un siècle de désordres et de ruines; il fallait enflammer les paysans, abrutis par la servitude, pour les avantages d'une existence meilleure; convaincre la noblesse de l'utilité d'une obéissance modérée, ranimer les pusillanimes, forcer les prudents à se prononcer, démasquer et punir les traîtres cachés!

Malgré la grandeur et la difficulté d'une telle entreprise, c'était un devoir de la tenter; dans ce but, Kosciuszko publia, le 24 septembre 1794, une dernière proclamation aux Polonais, dans laquelle il disait : « La liberté, ce plus précieux des biens dont il soit donné à l'homme de jouir sur la terre, est un présent de la Divinité, accordé seulement aux nations qui s'en montrent dignes dans toutes les adversités, par la constance, le courage et la fermeté. Cette vérité nous est enseignée par tous les peuples libres, qui, après une longue et pénible lutte, après des souffrances infinies, jouissent maintenant en paix des doux fruits de leur persévérance et de leur valeur. Polonais! qui aimez votre patrie et votre liberté autant que ces généreuses nations du Midi, vous qui avez eu à supporter bien plus de mépris et de misères, Polonais! qu'une âme vertueuse et noble anime, qui ne pouvez souffrir la honte et l'anéantissement du nom polonais, qui avez si vaillamment soutenu la lutte de la patrie opprimée contre le despotisme, je vous en conjure, que votre courage ne se refroidisse jamais, que votre constance soit toujours la même. Je sais que, dans ce combat contre un ennemi formidable, vous êtes souvent exposés à des charges onéreuses, à des pertes considérables; mais dans une crise aussi terrible on est obligé de beaucoup sacrifier si l'on veut beaucoup recueillir; on ne doit point reculer devant des sacrifices d'un moment, lorsqu'on a devant soi l'espoir d'un bonheur durable et solide. »

Pour empêcher la jonction de Suwarow et de Fersen, Kosciuszko se vit obligé d'attaquer ce dernier à Maciéjowicé, le 10 octobre 1794; mais, après un combat dans lequel les Polonais firent des prodiges de valeur, ces braves succombèrent sous le nombre, et Kosciuszko lui-même, grièvement blessé, tomba entre les mains des Russes. A Varsovie la désolation fut à son comble; Wawrzecki, le successeur de Kosciuszko, était d'autant moins en état de faire face aux circonstances, que la méfiance, la crainte, les plaintes des opposants et la faiblesse du roi, venaient encore accroître les périls. Le 4 novembre, Praga, faubourg

de Varsovie, fut emporté d'assaut par Suwarow. Huit mille soldats et douze mille habitants, hommes, femmes et enfans, y furent impitoyablement massacrés, jetés dans la Vistule ou brûlés dans leurs maisons. Varsovie se trouva réduite à capituler, et les troupes polonaises furent dissoutes ou faites prisonnières.

La lutte survenue entre les puissances voisines sur le partage du butin dura une année entière ; mais enfin, le 3 janvier 1795, elles publièrent de concert cette déclaration : « Convaincus par l'expérience de l'incapacité absolue des Polonais à se donner une constitution ferme et régulière, et à vivre paisibles et indépendants sous l'autorité des lois, les souverains ont résolu dans leur sagesse, par amour pour la paix et pour le bien de leurs sujets, de partager entièrement la république ! » Et ce partage fut effectué (1). Le roi Stanislas, contraint d'abdiquer le 25 novembre 1795 (jour choisi exprès comme anniversaire de son couronnement), alla à Pétersbourg terminer dans l'obscurité et le mépris le reste de sa vie, avec une pension de Catherine, qu'il n'eut pas honte d'accepter !

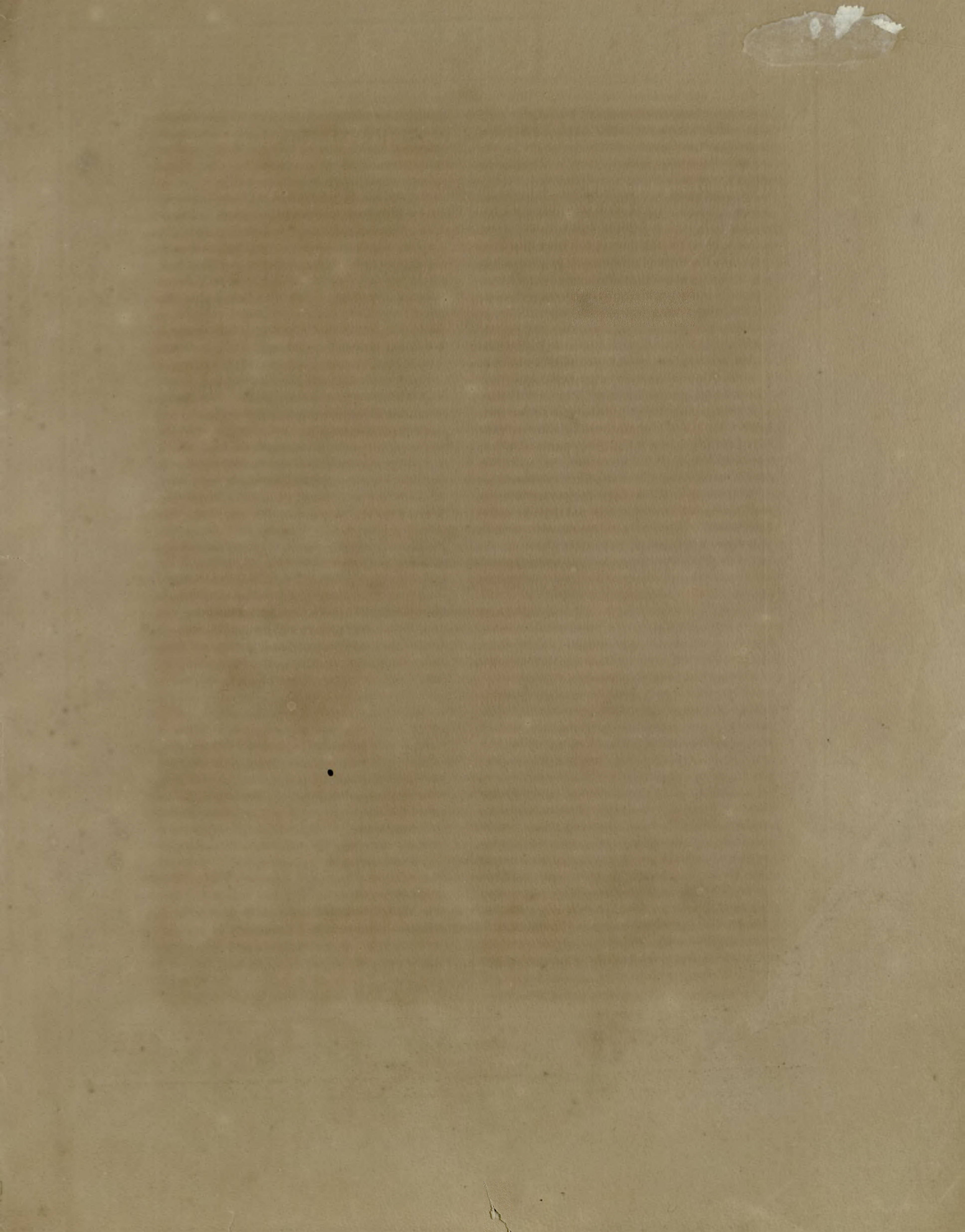
Un sort plus beau fut réservé à Kosciuszko (mort en Suisse le 15 octobre 1817) : car, bien qu'il n'eût pu arracher sa patrie à la domination étrangère, il vécut assez pour voir son nom lavé des imputations injurieuses dont on avait osé le flétrir. Après la mort de Catherine, l'empereur Paul le tira de sa prison ; et Alexandre, qui sur le trône savait conserver des sentiments humains, reconnut et honora la pureté de son caractère. Kosciuszko se montra toujours modeste dans le cercle de ses intimités. Homme aimable, citoyen intègre, politique sage, capitaine valeureux, il répandit ses bienfaits sur ceux même qui l'avaient offensé, et jamais il ne ternit par un acte répréhensible son amour pour son pays. Quel que soit l'avenir destiné à la Pologne, toujours le souvenir de la noble figure de Kosciuszko sera invoqué en faveur de la liberté partout où elle serait opprimée ; sa place est marquée parmi les heureux fondateurs d'une constitution libre, et parmi les martyrs sublimes de la plus sainte des causes, tels que Winkelried, d'Orange, Egmont, Zrini, Washington. Son grand nom enflammera, inspirera les hommes généreux des siècles à venir !

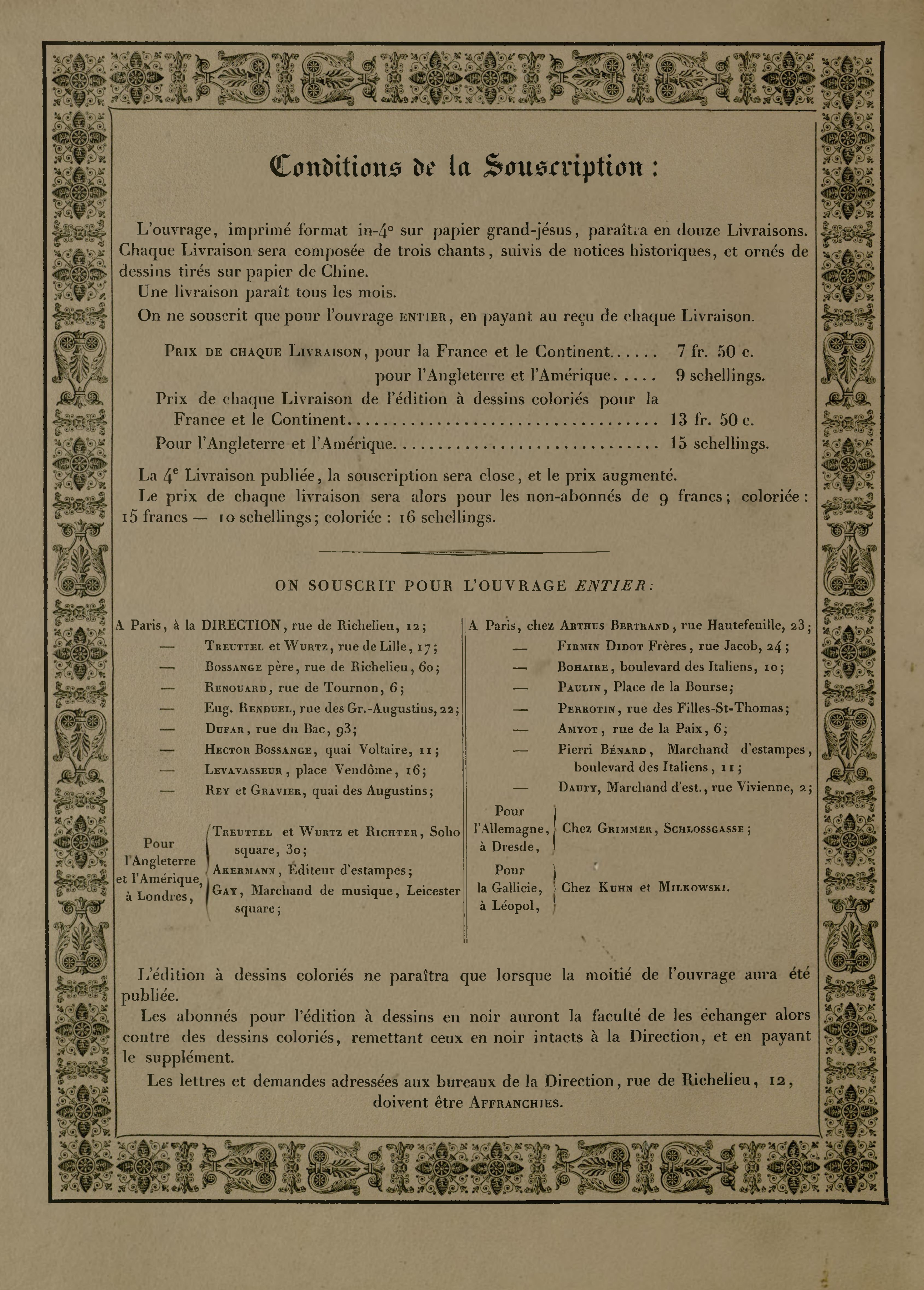
Trente-cinq ans se sont écoulés depuis ce troisième partage, et cet espace de temps a prouvé qu'une grande nation n'a pas encore exhalé le dernier soupir après qu'on l'a déclarée morte. L'histoire de ses espérances et de ses souffrances, de ses erreurs et de ses hauts faits, lorsqu'on aura pu fouiller aux véritables sources, offrira à l'historien d'abondants matériaux pour un drame empreint d'une couleur particulière et propre à causer les plus vives émotions. Nous nous bornerons ici à une observation qui mérite d'être méditée : Napoléon trompait les Polonais, car il ne les a jamais considérés que comme des moyens pour arriver à ses fins personnelles ; Alexandre voulait réellement tirer les Polonais de la tombe et les rendre heureux. Mais, à part d'autres considérations, le dessein qu'il avait formé de donner au peuple vaincu une constitution libre, tandis qu'il n'offrait pas le même bienfait aux Russes vainqueurs, ou qu'il était obligé de le leur refuser, était au dessus de ses forces, et devenait impossible à réaliser, surtout depuis la nomination du grand-duc Constantin comme vice-roi de la Pologne : car, tout en rejetant les exagérations dont on a défiguré le portrait de ce prince, on doit reconnaître qu'il n'était pas fait pour gouverner un état dans des circonstances ordinaires, encore moins pour fermer les plaies d'un peuple blessé, et pour gagner ses affections par une douceur habilement ménagée. De là l'insurrection de 1830, entreprise condamnable sans doute dans son principe malgré tant de provocations, mais qui fut héroïque dans son cours et si douloureuse dans sa fin !

Pendant qu'une diplomatie où tous les principes sont reniés et confondus s'efforçait de rappeler les Belges à une existence factice, elle entreprenait, par une contradiction grossière, de prouver la justice et l'indispensable nécessité de la dissolution de la Pologne. Et pendant que les Russes soutiennent qu'une mauvaise cause est, avec raison, à jamais perdue, les Polonais s'écrient : *Tout est perdu, hors l'honneur !* Mais si les deux partis écoutaient l'avis du spectateur impartial, ils apprendraient que les peuples et les rois expient également leurs fautes ainsi que celles de leurs ancêtres ; et que le triomphe le plus glorieux peut être suivi de douleurs amères, de même que dans le désastre le plus cruel il est encore de nobles consolations. Ce n'est que lorsque ce double sentiment se développera chez les deux nations rivales, que l'on pourra espérer une réconciliation réelle et la résurrection de la Pologne. Autrement, les Russes ne trouveront sur les ruines de la destruction que des fleurs funéraires pour tresser leurs couronnes triomphales, et l'air empesté que la haine souffle des tombeaux infectera pendant des siècles entiers cette malheureuse contrée.

(1) La Prusse obtint par ce dernier partage le pays situé sur le bord de la Vistule, et une partie des palatinats de Mazovie, de Podlachie et de Krakovie ; l'Autriche les pays entre le Bug et la Vistule, et une partie des palatinats de Krakovie et de Sandomir ; le reste échut à la Russie.

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET ET JOUAUST, RUE SAINT-HONORÉ, 315.





Conditions de la Souscription :

L'ouvrage, imprimé format in-4° sur papier grand-jésus, paraîtra en douze Livraisons. Chaque Livraison sera composée de trois chants, suivis de notices historiques, et ornés de dessins tirés sur papier de Chine.

Une livraison paraît tous les mois.

On ne souscrit que pour l'ouvrage ENTIER, en payant au reçu de chaque Livraison.

PRIX DE CHAQUE LIVRAISON, pour la France et le Continent...... 7 fr. 50 c.
pour l'Angleterre et l'Amérique..... 9 schellings.

Prix de chaque Livraison de l'édition à dessins coloriés pour la France et le Continent.................................... 13 fr. 50 c.

Pour l'Angleterre et l'Amérique............................ 15 schellings.

La 4e Livraison publiée, la souscription sera close, et le prix augmenté.

Le prix de chaque livraison sera alors pour les non-abonnés de 9 francs; coloriée: 15 francs — 10 schellings; coloriée: 16 schellings.

ON SOUSCRIT POUR L'OUVRAGE *ENTIER*:

A Paris, à la DIRECTION, rue de Richelieu, 12;
— TREUTTEL et WURTZ, rue de Lille, 17;
— BOSSANGE père, rue de Richelieu, 60;
— RENOUARD, rue de Tournon, 6;
— Eug. RENDUEL, rue des Gr.-Augustins, 22;
— DUFAR, rue du Bac, 93;
— HECTOR BOSSANGE, quai Voltaire, 11;
— LEVAVASSEUR, place Vendôme, 16;
— REY et GRAVIER, quai des Augustins;

Pour l'Angleterre et l'Amérique, à Londres,
TREUTTEL et WURTZ et RICHTER, Soho square, 30;
AKERMANN, Éditeur d'estampes;
GAY, Marchand de musique, Leicester square;

A Paris, chez ARTHUS BERTRAND, rue Hautefeuille, 23;
— FIRMIN DIDOT Frères, rue Jacob, 24;
— BOHAIRE, boulevard des Italiens, 10;
— PAULIN, Place de la Bourse;
— PERROTIN, rue des Filles-St-Thomas;
— AMYOT, rue de la Paix, 6;
— Pierri BÉNARD, Marchand d'estampes, boulevard des Italiens, 11;
— DAUTY, Marchand d'est., rue Vivienne, 2;

Pour l'Allemagne, à Dresde, Chez GRIMMER, SCHLOSSGASSE;

Pour la Gallicie, à Léopol, Chez KUHN et MILKOWSKI.

L'édition à dessins coloriés ne paraîtra que lorsque la moitié de l'ouvrage aura été publiée.

Les abonnés pour l'édition à dessins en noir auront la faculté de les échanger alors contre des dessins coloriés, remettant ceux en noir intacts à la Direction, et en payant le supplément.

Les lettres et demandes adressées aux bureaux de la Direction, rue de Richelieu, 12, doivent être AFFRANCHIES.